



La variation : le français dans l'espace social, régional et international

Françoise Gadet

L E FRANÇAIS, langue officielle de la France, est garanti par la Constitution, et régulièrement pratiqué par la majorité de la population. Le français bénéficie en outre d'un statut international du fait qu'il est présent, à des titres divers, dans de nombreux pays à travers le monde.

Langue porteuse d'une tradition littéraire écrite, langue normée, le français est souvent considéré, à tort, comme homogène. Pourtant, il n'y a pas deux locuteurs pour parler de façon semblable, et il n'y a pas un locuteur pour le parler de la même manière en toutes circonstances. La sociolinguistique, sous-discipline des sciences du langage, a pour finalité de rendre compte de la façon dont les locuteurs d'une communauté parlent et interagissent en situation réelle, en fonction de leurs particularités.

La sociolinguistique s'intéresse surtout à la langue parlée, porteuse de diversité, en face d'une langue écrite relativement stabilisée car ayant fait l'objet d'une standardisation.

Diversité des situations du français dans le monde

Comme héritage de l'histoire, en particulier coloniale, le français se voit accorder dans de nombreux pays une place privilégiée et un statut qui n'est pas celui d'une langue étrangère. Cette place et ce statut varient cependant d'un pays à l'autre.

On peut représenter la variété des situations nationales de la francophonie au moyen d'une série de cercles concentriques.

La caractérisation des langues par leur statut et leur fonction

Le terme de *langue maternelle* est adapté à la situation d'un pays comme la France, où la première langue parlée par l'enfant est généralement celle de sa mère. Mais il ne signifie rien dans une situation comme celle de l'Afrique où l'enfant circule souvent entre trois ou quatre langues : on parlera plutôt de *langue première*.

Une *langue seconde* n'est pas maternelle, mais n'est pas non plus étrangère : c'est un terme que l'on applique en particulier à l'Afrique francophone, où le français, langue officielle et langue d'enseignement, dispose d'un statut privilégié, du moins pour ceux qui en bénéficient. D'abord enseigné en tant que matière, il devient petit à petit médium de l'enseignement (et seul truchement dans l'enseignement supérieur).

La *langue officielle* est celle qui est inscrite dans la Constitution, et dans laquelle se déroulent les activités de gouvernement et d'administration. Généralement, ce statut s'accompagne d'autres positions privilégiées, dans les activités prestigieuses. Les langues non officielles parlées dans un État sont souvent dites *langues nationales* ou *langues régionales*, du moins quand un minimum de statut leur est reconnu.

On caractérise aussi les langues selon les fonctions qu'elles remplissent, en opposant le *vernaculaire*, forme de langue parlée dans le cercle privé entre locuteurs proches, et le *véhiculaire*, moyen d'intercompréhension entre locuteurs n'ayant pas la même langue première (ainsi, en Côte d'Ivoire, où les langues sont nombreuses, le français peut servir de véhiculaire). Les *pidgins* sont des codes de communication simplifiés entre locuteurs n'ayant aucune langue commune.

Le premier comprend les pays où le français est langue maternelle au moins d'une partie importante de la population. C'est le cas de la France, de la Belgique ou du Québec.

Le deuxième cercle comprend des pays où le français est langue officielle, mais n'est langue maternelle d'à peu près personne, et est acquis en tant que « langue seconde » par une petite partie de la population ; ce cercle comprend, entre autres, les pays africains dits « francophones ».

Enfin, le troisième cercle est constitué de pays où le français est fréquemment utilisé comme langue véhiculaire, sans autre statut : c'est le cas des pays du Maghreb ou du Vietnam.

On pourrait ajouter un quatrième cercle, comportant des pays adhérant à des institutions francophones, mais où le français reste

néanmoins langue étrangère, comme le Liban, la Roumanie ou la Bulgarie.

Cette situation témoigne d'une très large diversification, par les statuts bien entendu, mais aussi, chez les locuteurs, dans les pratiques, les usages et les représentations.

De fait, il n'y a pas deux situations francophones semblables, si l'on tient compte des facteurs suivants :

- Le français a-t-il le statut de langue officielle ? (Si oui, seule ou avec d'autres langues ? Combien ?)
- Est-ce la langue des textes officiels ? de la justice ? de l'administration locale ? de la religion ?
- Comment intervient-il dans l'enseignement ? (Est-il vecteur à tous les niveaux ou seulement à certains ? Est-il enseigné en tant que langue seconde ou radicalement étrangère ?)
- Est-il langue de la presse et des médias audiovisuels ?
- Y a-t-il une littérature en français, et de quelle importance ?
- Quelles sont les possibilités professionnelles qu'il offre ? (Excellentes, moyennes, faibles ?)
- Est-il utilisé comme langue vernaculaire ? Comme langue véhiculaire ? Dans quelles circonstances ?

Les ordres de la variation du français

Dans toutes les sociétés et pour toutes les langues, on peut observer une variabilité des formes qui se manifeste sur tous les plans (phonétique, morphologique, syntaxique, lexical, discursif, pragmatique). L'hétérogénéité des formes linguistiques est constitutive de la notion même de langue (il n'y a aucune langue qui ne soit fortement diversifiée).

Par commodité, on caractérise les variations à travers les ordres extralinguistiques auxquels on peut les associer. Une première distinction oppose « variation selon les usagers » et « variation selon l'usage ».

La variation selon les usagers

Dans cette première catégorie entre ce qui correspond à des différences entre des locuteurs différents, considérés successivement sous les angles du temps, de l'espace ou de certaines caractéristiques intrinsèques aux locuteurs :

- Variation *diachronique* (historique) : on ne parlait pas le français au 17^e siècle comme on le parle aujourd'hui, et le français du Moyen Âge divergeait encore plus du français actuel.
- Variation *diatopique* (spatiale, régionale) : un locuteur natif du français n'éprouve aucune difficulté à différencier, à la simple écoute, un Strasbourgeois ou un Montréalais d'un Parisien.
- Variation *diastratique* (sociale et démographique) : on perçoit des différences entre les façons de parler des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, des ruraux et des urbains, des locuteurs exerçant des professions différentes, ou relevant de niveaux d'études différents.

La variation selon l'usage

Niveaux de langue

La notion de « niveaux de langue » est apparue à l'origine dans la problématique de la traduction. À partir des années 1960, le concept se répand en didactique, et va entrer dans les grammaires scolaires et les méthodes de français langue étrangère.

Les dictionnaires pratiquaient depuis longtemps des notations renvoyant aux usages, où la pratique la plus courante consiste à distinguer entre quatre niveaux : *soutenu*, *standard*, *familier* et *populaire*.

Les principaux phénomènes de variation que l'on peut décrire en relation avec les niveaux de langue concernent le lexique (*voiture* / *bagnole*, *argent* / *fric*...), mais aussi des traits de syntaxe comme les formes de la négation (*ne... pas* ou *pas*) et de l'interrogation, l'usage du subjonctif... ou encore des traits de phonologie comme la fréquence de chute de *e caduc*, les liaisons (obligatoires, optionnelles ou interdites)...

La notion de niveau de langue a été constituée pour tenir compte des effets des situations sur la façon de parler, mais elle risque de figer la représentation de la langue, car :

- les critères auxquels elle fait appel sont hétérogènes, relevant du social (« populaire »), du degré d'attention porté à la parole (« soutenu »), ou de l'idéalisation (« standard ») ; la difficulté est nette avec « familier » et « populaire », car la plupart des traits linguistiques notés peuvent relever des deux ;
- on constate, parmi les dictionnaires courants, des disparités dans la qualification d'un même mot ; et, d'une grammaire à l'autre, des disparités dans la qualification d'une même forme (surtout pour l'interrogation) ;

– elle incite à voir un niveau comme un ensemble cohérent de traits, alors que l'usage des traits linguistiques ne l'est pas nécessairement, ainsi dans cet exemple où voisinent une liaison fautive et une liaison non obligatoire (et donc de style relativement soutenu) : *il faut laisser la place à ceux qui-z-y-sont pas-z-allés.*

On a appelé *français branché*, depuis les années 1970, l'ensemble non dénué de snobisme, de tics de parole et de mots à la mode qui caractérise le discours de certaines professions (monde de la publicité, des arts, de la communication). Ces créations éphémères ont été assez rapidement diffusées pour avoir été relevées dans des dictionnaires. Le français branché oral se caractérise aussi par l'abondance des « appuis du discours », lieu préférentiel de tics à la mode (*je veux dire, à la limite, quelque part...*), souvent obsoètes quand on les collecte.

La *langue de bois*, largement attestée dans l'univers de l'administration et de la politique, mais aussi dans le discours de certains professionnels comme les pédagogues, qualifie des formes langagières dans lesquelles le locuteur se soucie davantage de la forme, éventuellement creuse, que du sens communiqué. Elle se caractérise par certains traits linguistiques. L'un d'entre eux est la fréquence des nominalisations (on parle, depuis les années 1930, de « substantivité » ou « style substantif »), comme dans ces séquences attestées : *cet élargissement résulte d'un assouplissement des internements (radio), ou les recherches actuelles [...] conduisent à la nécessité de prévoir des investissements en termes d'infrastructure des locaux* (responsable dans un ministère). Un autre trait est le remplacement de verbes ordinaires comme *avoir* ou *faire* par des verbes qui font savant (*nous espérons que vous avez effectué un agréable voyage*, dit-on dans les TGV). Une variante des couches sociales modestes est le « style gendarme », hypercorrection écrite éventuellement oralisée, dont voici une caricature provenant du *Sapeur Camember* : *Que voilà, conscrit, une raison itérative, mais qu'elle n'est pas subséquente de la chose et que positivement elle me stupéfactionne de renversement !*

Termes utilisés pour dénommer les niveaux de langue dans les grammaires et dictionnaires :

- Soutenu, soigné, recherché, élaboré, châtié, cultivé, tenu, contrôlé.
- Standard, standardisé, courant, commun, neutralisé, usuel.
- Familier, relâché, spontané, ordinaire.
- Populaire, vulgaire.

On peut observer que le nombre de synonymes diminue en même temps que le niveau.

Un locuteur unique n'est jamais le support d'une unique façon de parler, car tout le monde s'exprime de différentes manières au cours d'une même journée, en fonction des activités qu'il pratique et de leurs finalités, selon les participants à l'interaction et les différentes situations : c'est la variation *diaphasique* (on dit aussi *situationnelle* ou *stylistique*), dont la notion de *niveaux de langue* tente maladroitement de rendre compte.

Oral / écrit

Les conditions matérielles de réalisation de l'oral et de l'écrit opposent un procès uniquement *temporel* à un procès à dominante *spatiale*. Cette observation a des conséquences sur les formes privilégiées de chacun de ces modes d'expression.

L'écrit autorise la réflexion, la rature, le retour en arrière. Rien de tel pour l'oral spontané, dont la caractéristique avant examen plus approfondi est le poids des répétitions, hésitations, corrections par cumul, amorces, faux départs, phrases inachevées, remplissages... L'oral possède une dimension dont la ponctuation de l'écrit ne constitue qu'un équivalent très approximatif : le *supra-segmental* (intonation, accent, rythme, débit, pauses).

Si les discours des deux ordres sont également inscrits dans leurs conditions de production qu'on appelle « contexte », celles-ci ne participent pas de la même manière à l'élaboration du sens : l'oral, qui intervient généralement en coprésence des interlocuteurs, est directement soumis aux effets de l'énonciation immédiate et du dialogue, et à la monstration (*ceci, ici, maintenant*, expression de la *deixis*).

Ces différences matérielles ont pour conséquence la divergence des formes linguistiques des deux ordres, de façon évidente pour le plan phonique / graphique, mais aussi pour les plans grammatical et discursif.

Le décalage entre graphie et prononciation est surtout net au plan morphologique : par exemple, le pluriel n'est pas toujours marqué à l'oral – *Leur(s) fils chante(nt)* –, ce qui ne se produit jamais à l'écrit, où le nombre de marque est toujours au moins aussi élevé qu'à l'oral, et généralement davantage.

Certaines formes grammaticales sont plus fréquentes à l'écrit : passé simple, subjonctif imparfait, interrogation par inversion complexe – *Pierre est-il parti ?* D'autres à l'oral (ce qui implique certaines spécificités intonatives) : parataxe subordonnante – *Moi / j'ai faim / je mange*, qui est ambigu –, détachements – *Les épinards / bof* ou *La cantine / y a pas à se plaindre* –, interrogations par intonation – *Tu viens ?...*

Parfois, les différences de fréquence de telle ou telle forme dans l'écrit et le parlé ne peuvent être reliées de façon simple à des particularités des deux ordres. Ainsi, le passif avec agent exprimé, les relatives en *dont*, ou la conjonction *car*, sont rares à l'oral.

L'écrit est beaucoup plus soumis à la norme que ne l'est l'oral : alors qu'il n'est pas question, dans un écrit même ordinaire, d'omettre le *ne* de négation, il n'est pas de locuteur qui en fasse un usage systématique à l'oral. Ainsi, la publicité sait qu'elle peut produire un effet en exploitant la présence de tournures parlées dans ce qui est présenté par écrit : *Un verre, ça va, trois verres, bonjour les dégâts; Fuck le sida; Soyez pas nuls, filez vos globules; Touche pas à mon pote...* sont des slogans publicitaires écrits récents.

Les nouvelles conditions de travail, en particulier dans le secteur tertiaire, et le développement de nouvelles technologies de la parole ont pour effet l'apparition de nouvelles formes discursives, qui ébranlent la distinction traditionnelle entre oral et écrit, du moins quant aux aspects conceptionnels : préparation écrite d'un exposé oral, compte rendu écrit de réunion, écrits spontanés sur Internet ou dans les « chats ».

Une autre distinction relevant également de l'usage intervient entre *oral* et *écrit*. Elle est particulièrement forte dans une langue de culture très standardisée comme le français. Ici, c'est la distinction de chenal de transmission de la parole qui constitue le point d'ancrage de la différence : aucun locuteur ne parle comme il écrit, aucun n'écrit comme il parle. La distinction n'est pas purement matérielle, elle touche aussi la conception même des discours. Il faudra donc distinguer entre ce qui est un effet général de l'oralité, et ce qui relève de la variation.

Le concept de *français commun* s'oppose donc comme une idéalisation à la réalité de la façon de parler des locuteurs.

Les manifestations linguistiques de la variation

Tous les éléments constitutifs d'une langue ne sont pas également susceptibles de faire l'objet de variation : dans toute langue, il y a des zones à peu près stables (mises en œuvre de la même manière par tous les locuteurs), des zones moins stables, et des zones très variables ou instables, offrant des choix concurrents.

Variation phonique

C'est dans ce domaine que les phénomènes variables sont les plus nombreux (ce qui en fait une zone saillante pour l'identité d'un locuteur) : le système vocalique est très variable, le système consonantique l'est moins, la plupart des consonnes demeurant stables selon tous les axes de variation, ce qui est le cas depuis le 17^e siècle déjà.

Les phénomènes variables comportent aussi, entre autres, la liaison, la prononciation ou non de *e* muets, les simplifications de groupes consonantiques, les assimilations, la longueur des voyelles.

La prosodie est particulièrement diversifiée : la France apparaît coupée en deux par l'accentuation, finale au Nord, sur l'avant-dernière syllabe au Sud, et la courbe intonative et le rythme suffisent souvent à caractériser un accent social ou régional, comme celui des jeunes de banlieue parisienne, ou des Suisses.

Variation morphologique

Les phénomènes morphologiques occupent une place de choix dans la variation, mais les variantes portent un tel poids de jugement social lorsqu'elles s'écartent de la norme qu'elles sont la plupart du temps objet de rejet et de stigmat, d'où la notion de « faute », *a priori* paradoxale s'agissant de locuteurs natifs.

Quelques exemples : *ils croient/ils croivent* ou *ils croyent*, des *bonshommes* / des *bonhommes*. L'alternance des auxiliaires *avoir* et *être*, admise et même signifiante pour certains verbes (*il est divorcé/il a divorcé*), connaît des usages populaires stigmatisés (*il a tombé*, malgré la chanson que tous les enfants connaissent : *J'ai descendu dans mon jardin*).

Variation syntaxique

La syntaxe s'est trouvée moins standardisée historiquement que la morphologie, et il existe de nombreuses zones où les variations sont peu stigmatisées (comme les détachements ou dislocations).

Certaines zones, pourtant, sont l'objet de jugements très forts qui en font des stéréotypes, comme les propositions relatives : *La fille que je sors avec* est considéré comme populaire, alors même que *Les livres que j'ai besoin* et encore plus *C'est ça que*

L'argot

L'argot est attesté de façon ancienne (13^e siècle). Le terme connaît deux acceptions : au singulier, il désigne le lexique propre à la pègre (du moins à l'origine) ; au pluriel, ou suivi d'une précision, un lexique propre à un groupe de personnes exerçant une même activité. C'est donc à la fois un *langage secret* et un *langage technique*.

L'essentiel du lexique argotique est constitué de termes spécialisés désignant des réalités ou des activités soit déviantes ou illícites, soit n'ayant pas de nom en langue courante. Les « argots de métier », sur des domaines plus restreints, manifestent les mêmes traits de langage technique, qui sert de reconnaissance à un groupe fermé (argot lycéen, militaire, de métier ; argot de la guerre de 14, dit « argot des poilus »).

L'argot recourt aux mêmes procédés de formation que la langue commune, mais en les accentuant. Il exploite la métaphore (se *dégonfler* pour « renoncer », *battant* pour « cœur »), les séries synonymiques, le calembour (*cloporte*, « concierge », qui « clôt la porte ») et les remotivations étymologiques. Il favorise les mots expressifs, reflétant la dérision ou le sarcasme (termes péjoratifs, suffixes dépréciatifs, métaphores ironiques), et l'expression concrète de sentiments ou d'impressions (*avoir de l'estomac*, *avoir quelqu'un dans le nez*...). Plus rares sont les emprunts : provincialismes (*pègre*, du provençal) et archaïsmes (*entraver*) ; de rares emprunts à des langues étrangères : l'arabe (colonisation de l'Algérie) : *kawa*, *clebs*, *faire fissa* – ces termes ont gardé une connotation dépréciative ; l'allemand, à la faveur des guerres : *frichti*, « repas », de *frühstück*, « petit déjeuner ».

Au plan formel, l'argot crée surtout par la suffixation parasitaire (*mézigue* pour « moi », *chinetoque* pour « chinois »...). Et la troncation, finale ou initiale (*Sébastos* pour « Sébastopol » ; *leur* pour « contrôleur » dans la langue des jeunes, qui peut être redoublé en *leurleur*). Les accidents phonétiques n'y sont pas rares, comme dans toute langue à transmission orale. Contrairement à l'idée reçue sur sa créativité, il reprend souvent des termes désuets, et modifie superficiellement les termes existants (*valise*, *valoche*, *valtreuse*), non sans exploiter le plaisir du jeu sur la langue. Il connaît aussi des formes codées (javanais), surtout chez les jeunes (*verlan* en France, *langue de feu* chez les plus jeunes, *nouchi* à Abidjan).

La persistance de l'argot pose plusieurs questions au linguiste et au sociologue : comment naît-il, comment se renouvelle-t-il ? Existe-t-il toujours de façon autonome, ou bien s'est-il fondu dans la langue populaire ? Devra-t-on parler aujourd'hui d'un nouvel argot, étant donné les mutations sociales qu'a connues le 20^e siècle ?

j'ai besoin sont des énoncés qui se rencontrent chez toutes sortes de locuteurs.

Les énoncés interrogatifs connaissent également plusieurs formes, entre autres :

– *Que dis-tu ?* (forme pratiquement réservée à l'écrit, et encore plus dans l'inversion complexe : *Les usagers ont-ils été prévenus ?*).

– *Qu'est-ce que tu dis ?* (forme ordinaire, non marquée).

– *Tu dis quoi ?* (forme familière).

– *C'est quoi que tu dis ?* (forme populaire).

En revanche, d'autres formes comme les propositions complétives connaissent peu de variation, sinon par l'usage du subjonctif : *Veux-tu que je viens chez toi ?* se dit en Belgique ou dans l'île Maurice.

Variation lexicale

Pour la plupart des locuteurs, le lexique constitue le lieu privilégié de la variation, conçue dans les termes de « un mot pour un autre », ou « différentes façons de dire la même chose ».

En effet, si l'essentiel du lexique est commun à l'ensemble des francophones, il existe partout des mots régionaux.

La variation lexicale est par ailleurs régulièrement associée aux classes sociales et aux groupes d'âge, voire à la différence de sexe (comme le montrent l'argot et la langue des jeunes).

Les parlers codés : javanais et verlan

Les procédés argotiques de codage sont plus récents que l'argot (ils datent du 19^e siècle) et font appel à plusieurs types de clefs. La plupart de ces « langages spéciaux » ou *largonji* (pour « jargon ») – *loucherbem*, *javanais*, *verlan*... – sont demeurés l'apanage de groupes restreints. Leurs dénominations reflètent le processus formel auquel ils obéissent.

- Le **loucherbem**, longtemps répandu chez les bouchers, consiste à retirer la consonne initiale d'un mot, à la remplacer par un [l], et à la replacer en finale, assortie ou non d'un suffixe. Il n'a laissé dans la langue que quelques termes argotiques : *loilpé*, *louf*.

- Le **javanais**, périodiquement en vogue chez les adolescents, consiste à introduire le groupe -av- dans chaque syllabe, entre la consonne et la voyelle (ainsi, « citron » se dira *savitravon*). Lui aussi n'a fait entrer dans le stock lexical commun que de rares termes

comme *gravos* (*gravosse* au féminin) pour « gros » (surnom de Bérurier, personnage des romans de San Antonio).

- **La langue de feu** est un amusement d'enfants : elle consiste à remplacer toute consonne par [f], en conservant les voyelles.

- **Le verlan** (terme lui-même verlan de *à l'envers*) repose sur l'inversion des syllabes (*zicmu* pour « musique »). Attesté depuis le début du 19^e siècle, il s'est trouvé, à partir des années 1970, revivifié socialement en devenant un marqueur d'identité pour adolescents défavorisés (contre-culture).

Les règles du verlan sont prévisibles pour les mots de deux syllabes, mais souvent complexes pour les autres (*reup* pour « père », *retsiga* ou *garetsi* pour « cigarette »). À la manipulation formelle s'ajoute parfois un effet sémantique : *céfran*, verlan de « français », signifie « français de souche, ni beur ni black », signification pour laquelle la langue commune n'a pas de mot unique ; de même pour *beur*, de « arabe », et de son dérivé *beurette* (enfant d'Arabes, né en France et ayant la nationalité française).

Le verlan est actuellement en vogue parmi les jeunes des banlieues, où il répond davantage à une reconnaissance de groupe et à un plaisir du jeu sur la langue qu'à des objectifs de secret. Certains jeunes n'emploient que des termes répandus et figés (souvent adoptés dans tout l'espace social comme formes familières : ainsi de *ripou*) ; d'autres, au contraire, utilisent le verlan avec créativité.

C'est surtout un stéréotype journalistique que de considérer qu'il existe une langue des banlieues ou des cités, terme par lequel on désigne le mélange d'argot, de verlan, d'emprunts et de langue populaire dans lequel se reconnaissent certains jeunes. En fait, cette « langue » ne manifeste guère de spécificités linguistiques autres que lexicales, et dans une certaine mesure phoniques (surtout intonatives).

L'orthographe du verlan est très instable, car il s'agit d'un code avant tout oral. Les marques morphologiques du français ne sont pas toujours respectées : *je lèrega*, *tu me fais ièche*, *secaoit*, *j'ai pécho* (« je galère », « tu me fais chier », « casse-toi », « j'ai chopé »).

Comme tous les lexiques populaires, il se modifie rapidement (il varie même d'une banlieue à l'autre), et on peut reverlaniser des mots verlans (*rebeu*, verlan de *beur*, lui-même verlan de *arabe*). Il n'est typique que de la région parisienne (on ne le rencontre à peu près pas à Marseille). On n'a pas, pour le moment, assez de recul quant à son avenir (mais il semble déjà en perte de vitesse). Une autre question est de savoir comment parleront les verlanisateurs une fois devenus adultes et mieux intégrés dans la société.

Évaluation générale de la variation

La plupart des exemples que nous avons donnés concernent des variantes dites *vernaculaires*, considérées comme non standard, et localisées dans un espace régional ou social.

Mais il existe aussi des variantes contrôlées par les locuteurs (dites *recherchées*), comme l'usage oral de l'imparfait du subjonctif, l'emploi de liaisons recherchées, ou l'usage de formes archaïques.

Cependant, la variation du français, qu'elle soit ou non à résonance sociale, manifeste une grande constance à travers les lieux et le temps.

Une question difficile reste ouverte : dans quelle mesure la sélection effectuée parmi les formes en variation a-t-elle des conséquences sémantiques ? Est-ce que ce sont les mêmes significations qui sont véhiculées par une forme de français standard et ce qui semble son équivalent en français populaire (ou en français régional) ? Ou bien, est-ce qu'en le disant différemment, le locuteur dit autre chose ?

Bien parler / mal parler : évaluation par les locuteurs

Les locuteurs natifs d'une langue ne font pas que maîtriser ses structures, ils exercent en permanence une évaluation, en portant des jugements sur la façon de parler des autres locuteurs (et à l'occasion sur la leur propre). Ils disent par exemple « Il parle bien », « Elle a l'accent de telle région », « Il parle comme autrefois », ou encore « Je ne sais pas bien m'exprimer ». Mais, au-delà de ces jugements généraux, ils ont du mal à formuler sur quels traits variables spécifiques s'appuient leurs jugements.

Pourtant, quelle que soit leur propre position dans l'échelle sociale, les locuteurs attribuent généralement la même signification évaluative à tel ou tel phénomène variable : une variante connotée favorablement comme la production d'une liaison en [r] dans *aller r-au cinéma* sera stigmatisée comme une « faute de liaison » si elle apparaît dans un contexte inapproprié, comme *Si vous laissez r-un message*.

L'évaluation peut également être neutre : l'absence du *ne* de négation est désormais si fréquente à l'oral qu'elle peut côtoyer tout autre

phénomène variable, valorisé ou stigmatisé (et ce seront alors les autres phénomènes variables qui donneront leur tonalité à l'énoncé).

C'est d'ailleurs ainsi que l'on peut définir une *communauté linguistique* : un ensemble de locuteurs qui partagent non les mêmes usages (ce qui n'est jamais le cas), mais les mêmes jugements de valeur en matière de langue (qui attribuent aux formes les mêmes valeurs, positives ou stigmatisées, indépendamment de leur usage propre).

Les variétés

Si les spécialistes recourent à des dénominations techniques qui leur permettent de distinguer entre *dialectes* ou *régiolectes* (variation diatopique), *sociolectes* (variation diastratique, liée à la position sociale) ou *technolectes* (variation diastratique, liée à la profession ou à une spécialisation), les locuteurs, quant à eux, ne font jamais usage de ces termes opaques, et se contentent de nommer des variétés : ils parlent de français parlé, français littéraire, français des jeunes, français populaire, français familier, français parisien, français canadien...

Pour le linguiste, le fait de regarder un ensemble comme une variété linguistique présente l'inconvénient d'impliquer des découpages, ce qui est relativement adapté pour la variation géographique, mais beaucoup moins pour ce qui relève de critères démographiques ou sociaux ; on risque en outre de figer la souplesse discursive (qui autorise l'absence de cohérence) en voulant fixer en une variété unique des ensembles de traits regardés comme cohérents.

La notion de variété risque aussi d'inciter à négliger la tension dans laquelle se trouve pris tout locuteur, entre facteurs de stabilité et d'unification (normes sociales et recherche du statut : l'école, les institutions, l'écrit, le langage public) et facteurs de diversification (identités communautaires manifestées dans la variation, solidarités qui s'expriment à l'oral ordinaire, dans les situations familiales, le cercle privé). Les productions d'un locuteur ne sont pas stables, de même qu'une identité n'est ni figée ni unique, croisant de nombreux facteurs ; à quoi il faut ajouter la variation diaphasique.

La standardisation

Le processus de *standardisation* par lequel sont passées les langues officielles des sociétés occidentales comporte deux modalités de stabilisation :

- *La planification du corpus* : il s'agit de l'élaboration ou de la modernisation de la terminologie, et de la régulation, de la sélection des traits qui seront adoptés dans la variété standard.

- *La planification du statut* : la sélection d'une variété qui sera regardée comme la « bonne » variété, et l'élargissement de ses domaines d'usage.

Le processus de standardisation est essentiel dans la constitution du visage actuel de la langue française : pour l'historien Fernand Braudel, la langue française constitue LE facteur d'identité de la France.

La prononciation est le seul domaine où les conceptions aient évolué en douceur. Les mutations sociales sont prises en compte dans la lente évolution de la prononciation de référence, que l'on peut schématiser à travers des étapes qui se donnent successivement comme norme :

- le « français parisien cultivé » (recherche d'une référence sociologique existante, prise comme modèle) ;
- le « français standard » (reconnaissance du caractère d'abstraction du modèle recherché) ;
- le « français standardisé » (reconnaissance du caractère de processus).

L'évolution des mentalités aboutit à ce que les dictionnaires de prononciation, depuis les années 1970, puissent offrir un choix entre plusieurs prononciations également admissibles. Mais il n'en va pas de même pour les plans autres que phonique, où l'éventualité de variation est difficile à admettre pour la plupart des locuteurs. C'est pourquoi les termes *français neutralisé*, *commun*, *général*, *standardisé* (censés gommer les « écarts les plus extrêmes ») concernent surtout la prononciation et le lexique.

La position qui consiste à considérer que seul le monolinguisme (de plus, sous une forme relativement homogène) peut convenir à une société moderne et garantir l'unité de la nation est appelée « idéologie du standard », dont nous allons voir l'illustration avec la notion de norme.

« Le vrai français »

(Article de Josette Rey-Debove dans le journal *Le Figaro* du 11 novembre 1999)

La codirectrice de la rédaction des Dictionnaires Le Robert exprime ici son désaccord avec Maurice Druon, qui s'est fait le porte-parole des positions conservatrices de l'Académie française. Selon elle, « la langue française deviendrait une langue morte si elle était livrée pieds et poings liés aux puristes ».

Ne forçons point notre talent : nous ne ferions rien avec grâce. C'est ce qui arrive à Maurice Druon, contraint de persister dans des passions désavouées par la société cultivée. On ne revoit pas sa copie, à l'Académie. Dommage, nous avons connu un homme courtois et spirituel, souvent talentueux ; qu'il nous laisse ce bon souvenir !

Il avoue avoir passé son été à glaner (terme peu approprié aux « mauvaises herbes » et aux « plantes parasites »), mais c'est à la réflexion qu'il aurait pu l'employer. L'Académie française n'est-elle pas une assemblée de sages, sinon de spécialistes du langage ? Et son ancien secrétaire ne va-t-il pas entraîner dans le discrédit la maison qu'il entend protéger, et même sa remise en question, sujet aujourd'hui abordé par les lettrés les plus raisonnables ?

La langue française deviendrait une langue morte si elle était livrée pieds et poings liés aux puristes. Or cette dernière partie du siècle a manifesté une créativité langagière qui ne s'était pas réveillée depuis le 16^e siècle, et dont il faut se réjouir. Tous les organismes vivants ont leurs harmonies et leurs discordances ; si certains mots « plaisent » moins que d'autres, la langue n'en a cure et poursuit son chemin. Car les fautes, les maladroites, les exceptions d'aujourd'hui formeront l'essentiel des règles de demain.

Pourquoi valoriser « les difficultés et les pièges » de la langue d'hier au détriment de la langue d'aujourd'hui, qui souvent témoigne de plus de bon sens ? Ainsi, après l'inversion de l'interrogation (*Viens-tu ?*), s'est installé l'encombrant *est-ce que*, né de l'impossibilité de dire *Quoi est... ?* comme *Qui est... ?* Cela a produit *Est-ce que tu viens ?*, *Qu'est-ce que tu fais ?*, *Qu'est-ce que c'est que ça ?*, pénibles gallicismes agréablement remplacés par des tours moins traditionnels : *Tu fais quoi ?*, *C'est quoi, ça ?* Tout changement n'est pas une détérioration, loin de là, sinon il faut mettre la notion de progrès à la poubelle. Et c'est le souhait de certains. Aussi bien, ce n'est pas la langue française qui est menacée, ce sont les usagers qui, sur la foi d'un nom prestigieux, Académie, sont constamment désinformés et empêchés d'accéder aux vrais problèmes du langage, par ailleurs peu abordés à l'école, alors que tous les domaines de la connaissance et des activités humaines sont concernés.

L'« honnête homme », celui qui, par sa parole, perpétue les richesses de la langue d'hier et construit celles de demain, serait-il soumis aux contre-vérités de quelques notables qui décident de ce

qu'il faut dire ou ne pas dire ? Ces personnes sont probablement convaincues, mais n'ont pas à intervenir à ce titre.

Car ce sont des convictions et non des arguments qu'on offre à un peuple cartésien ; d'abord ces convictions dénoncent le discours des classes sociales les moins embourgeoisées – est-ce leur faute ? – et celui des « féministes échevelées », c'est-à-dire tout simplement des femmes qui veulent qu'on reconnaisse leur existence sociale.

Ces lieux communs du 19^e siècle sont usés jusqu'à la corde. Et c'est là que se manifeste la vulgarité, non celle du langage mais celle de la pensée. La plaisanterie de Maurice Druon sur la « femme publique » n'est même plus comprise, puisque les hommes de la fin du siècle n'ont pas la mythologie du bordel, grâce à l'action de Simone Veil. Tout cela n'a rien à voir avec la notion de « bon français ».

Méconnaissance de la société, mais aussi du fonctionnement du langage. D'abord, la dénomination de ce qui n'existe pas et de ce qui va exister fait partie de l'activité langagière. Faut-il rappeler que nous n'avons pas de preuve de l'existence des *centaures* et, à propos du Pacs, que le mot *méto* était utilisé dans la presse depuis 1856, alors que la première rame a roulé en 1900 ? Les Parisiens avaient peur de mourir étouffés dans les souterrains, c'était le thème quotidien du *Petit Journal*, qui peut nous paraître étrange après tant de services rendus par le métro.

Le langage a heureusement une certaine autonomie par rapport à l'existence des objets désignés : c'est un des aspects de la grandeur de l'*homo loquax*. Si le *Petit Robert* a enregistré le mot Pacs, il ne s'agit pas là d'une position idéologique mais de la description d'un mot. Ensuite la langue nous offre des termes neutres, des termes familiers et des termes recherchés. C'est ce qu'on appelle les niveaux de langue. La plupart des gens « se couchent » mais ceux qui « se zonent » existent aussi. Et la « tératologie lexicale » est une expression savante pour condamner les mots jugés monstrueux. Tout cela est permis, c'est la richesse de la langue. Enfin, s'en prendre aux dictionnaires témoigne d'un refus de la description objective autant que d'un franc mauvais goût. Car, sur quelles bases autres que le *Petit Robert* et le *Petit Larousse*, l'équipe d'agrégés qui rédige le dictionnaire de l'Académie s'appuierait-elle ? Où est la documentation des académiciens, quels contacts ont-ils avec la vraie langue française ?

Cette réponse est donc destinée aux lecteurs abusivement fourvoyés. Nous n'avons rien à reprocher aux personnes, à condition qu'elles n'imposent pas leurs opinions aux usagers du français. Les lecteurs ont droit à l'estime et à une vraie information, car ce sont eux qui font la langue française qui, comme chacun sait, ne tombe pas du ciel ou d'une coupole.

Ainsi ils s'adresseront à Hélène Carrère d'Encausse en disant *Madame le secrétaire* (ce qu'elle n'a pu éviter d'exiger), mais ils auront la liberté d'adopter la forme féminine conforme à la grammaire. « Le secrétaire perpétuel » comprendra cela, lui qui est une historienne pleine d'esprit (mais est-ce bien du français ?).

La norme

La norme est un sous-produit de la standardisation, qui n'est pas inévitable puisque d'autres pays ne la négocient pas de la même manière. La norme énonce qu'une certaine façon de parler est préférable aux autres (à l'origine, celle de la région parisienne et de la cour). Elle définit ainsi une forme de langue, historiquement exprimée dans « le bon usage », qui s'oppose à tout ce qui dès lors sera regardé comme relâché, incorrect, impur, fautif ou vulgaire.

Bien que la norme s'accompagne constamment de motivations et de jugements de valeur (une forme est dite plus belle, plus authentique, plus logique, plus claire, héréditaire...), sa raison d'être est d'ordre social : une forme appartient à la norme parce qu'elle fait partie de l'usage des locuteurs réputés détenteurs de la norme.

Toutefois, l'attitude de soumission devant elle n'est pas socialement linéaire, et on a pu montrer que ce n'étaient pas les groupes sociaux élevés qui se souciaient le plus de correction de langue, mais les couches venant immédiatement derrière (classes moyennes). Ce qui confirme que le bon usage va fonctionner comme un marqueur de « distinction » (se tenir à distance du commun).

Le terme *norme* est ambigu : il peut s'entendre dans un sens objectif, qui renvoie à la moyenne des productions (en relation avec l'adjectif *normal*), ou dans un sens subjectif, qui concerne le fait d'édicter la façon dont on devrait s'exprimer (et l'adjectif correspondant est alors *normatif* ou *normé*). Les deux sens ne sont pas sans rapport : la norme autoritaire exploite l'évaluation sociale à laquelle tout locuteur se livre constamment.

Mais on ne peut regarder la norme seulement comme un processus négatif et répressif, car elle constitue un facteur de stabilité, et garantit l'intercompréhension.

La norme est assumée et transmise par des institutions comme l'Académie française et l'école. Cette dernière perpétue un modèle élaboré au 19^e siècle, prenant comme points de référence l'écrit, la littérature, la maîtrise de l'orthographe et le culte de la belle langue. L'actuelle fragilisation de ce modèle donne lieu à des plaintes connues sous le nom de « crise du français ».

La crise du français

Depuis la fin du 19^e siècle, il a été beaucoup question d'une « crise du français », avec deux volets qui reflètent une mentalité conservatrice assez répandue chez les Français : l'idée de corruption interne (« les jeunes parlent de plus en plus mal ») et de laisser-aller des locuteurs, y compris des élites qui se laisseraient corrompre (« vulgarisme »); et celle de menaces externes exercées par d'autres langues, surtout l'anglais de nos jours. L'Académie française a ici joué et continue de jouer un rôle conservateur, et le *Dictionnaire de l'Académie* souligne ainsi sa façon de le concevoir :

« En consacrant cet usage, elle le défend contre toutes les causes de corruption, telles que l'envahissement des mots étrangers, des termes techniques, de l'argot ou de ces locutions barbares qu'on voit surgir au jour le jour, au gré des besoins plus ou moins réels du commerce, de l'industrie, des sports, de la publicité » (préface du *Dictionnaire de l'Académie*, 1932).

Au 16^e siècle déjà, les amoureux de la langue se lamentaient à propos de « l'invasion de l'italien ». Toutefois, à l'époque, l'enjeu était de faire du français une langue pourvue d'un large éventail fonctionnel, en l'enrichissant malgré ceux qui continuaient à prôner l'usage du latin; alors qu'aujourd'hui l'enjeu est à peu près uniquement défensif, et conservateur d'un état passé regardé comme ayant atteint un équilibre parfait.

Les menaces envers la pureté du français se trouvent dénoncées à travers une étonnante persistance des métaphores :

- du patrimoine (monument en péril);
- de la médecine (maladie, tare, contamination, gangrène);
- de la guerre (forteresse assiégée, infiltration de l'ennemi, déferlement de troupes);
- du viol (forcer), et de ses conséquences (procréation de monstres et de bâtards).

À quoi s'ajoutent, en particulier pour les séquences à proscrire, la morale (outrage), la religion (faute inexpiable) et la police.

On a pu montrer que les périodes de fortes poussées défensives correspondaient à des difficultés politiques rencontrées par la France sur le plan mondial, ainsi qu'à une progressive perte d'influence sur la scène politique internationale.

La diffusion d'un français homogène donne naissance à la *grammaire scolaire*, dont les programmes sont régis par les *Instructions officielles*. Les critiques contre la grammaire scolaire, qui soulignent à quel point elle a été constituée en vue du seul enseignement de l'orthographe, et les efforts de rénovation pédagogique des années 1960 n'ont que peu atteint sa domination dans l'enseignement.

Le purisme

Le purisme ne constitue pas en France qu'une attitude individuelle; dérivé de l'idéologie de la norme, il est souvent plus ou moins assumé par les institutions. Si les puristes militants sont peu nombreux, l'idée d'un français immuable et homogène continue à régner, et l'on confond volontiers *norme* et *purisme*. Les formes du purisme ne se renouvellent guère, passant par des notions comme le « génie de la langue », ou par des arguments mettant en avant la logique, l'esthétique, le respect de l'origine ou l'histoire; enfin, le purisme se signale par le thème des menaces qui pèsent sur la langue, d'où la nécessité de sa défense.

Le purisme ne regarde pas la langue comme un ensemble structuré, mais il égrène des listes de prescriptions (« Ne dites pas X, dites Y ») : *pallier à vs pallier, par contre vs en revanche, causer à vs causer avec, ou je m'en rappelle vs je me le rappelle* (la première branche de l'alternative est chaque fois condamnée). Il prohibe, exclut, édicte : *malgré que*, pourtant formé de façon régulière sur le modèle qui fait une conjonction à partir d'une préposition + *que*, constitue une faute, *après que* doit se construire avec l'indicatif et non le subjonctif...

L'idée de faute est en grammaire aussi constante que floue, car on tend à mettre sous ce terme à la fois de mauvaises utilisations des structures grammaticales (barbarismes, impropriétés, solécismes) et des faits qui relèvent de la variation sociolinguistique (traits oraux, populaires ou régionaux). Rares sont les grammairiens qui étudient les fautes en liaison avec le fonctionnement du système, seul moyen de comprendre pourquoi les locuteurs continuent à faire des fautes pourfendues depuis trois siècles.

« Vulgarismes » et « hypercorrections » sont parfois difficiles à distinguer. Ainsi, dans *Je me demande à quoi penses-tu (?)*, les deux interprétations sont possibles : vulgarisme par absence de distinction entre interrogation directe et indirecte, ou hypercorrection par sur-valorisation de l'inversion.

Un point de vue sociolinguistique conduit à interroger l'efficacité des interventions en matière de langue, surtout pour l'oral, puisqu'il y a de fortes raisons identitaires pour que les locuteurs continuent à parler comme ils le font, plutôt que de se soumettre toujours à la norme.

Outre les corrections explicites ou implicites imposées aux enfants, la norme est relayée par tout un ensemble d'ouvrages, grammaires, dictionnaires, rubriques de journaux, traités de correction grammaticale : il faut voir les succès de librairie, jamais démentis, d'ouvrages prenant pour thème « Ne dites pas X, dites Y », ou « Améliorez votre vocabulaire ».

L'attitude qui consiste à sacraliser la norme, éventuellement jusque dans le respect des formes les moins rationnelles, est appelée « purisme », attitude assez répandue en France, toutefois davantage en tant qu'expression d'un horizon idéal que comme pratique effective.

Représentations et attitudes devant la langue

Préjugés et idées reçues

La constante activité d'évaluation à laquelle se livrent les locuteurs a pu donner naissance à un certain nombre de stéréotypes, qu'ils croient souvent possible de référer à des lieux, comme « L'accent du Midi est chantant », « C'est en Touraine que l'on parle le français le plus pur », « L'accent belge est peu élégant », « L'accent populaire parisien est relâché »...

Toutefois, même si les idées reçues et les stéréotypes en matière de langue ont la vie dure (au point de parfois survivre à des réalités locales, comme dans l'expression « accent faubourien »), on voit lentement évoluer les attitudes des locuteurs, qui sont aujourd'hui moins spontanément normatifs et commencent à reconnaître qu'il n'y a pas qu'une seule façon de parler français. Il en est tenu compte depuis quelques années, davantage toutefois pour l'enseignement du français langue étrangère que langue maternelle.

Insécurité linguistique et hypercorrection

Il est peu de locuteurs du français qui affirmeraient spontanément qu'ils « parlent bien » (même parmi ceux que d'autres percevront comme parlant bien). Le sentiment le plus répandu est une grande modestie devant la langue, pour ne pas dire des complexes, surtout dans les classes sociales modestes, et surtout dans les régions francophones périphériques (Belgique, Antilles, Acadie). Ce sentiment constitue ce qu'on désigne sous le terme d'*insécurité linguistique*.

L'un des mécanismes de défense devant l'insécurité est l'*hypercorrection*, ou attitude de contrôle constant, exercée à tous les niveaux sur l'expression.

L'hypercorrection peut se décrire davantage comme une attitude insécure devant la langue que comme l'emploi de phénomènes particuliers. Aussi peut-elle soit donner lieu à une simple

inflation statistique (abus de formes réputées « correctes » et valorisantes), soit provoquer des fautes, comme lorsqu'un locuteur s'applique à prononcer *Danuble* en réaction contre la prononciation « relâchée » de *table* [tab], ou à produire des imparfaits du subjonctif fautifs comme *que je partasse*.

Les effets de l'hypercorrection sont souvent négligés dans l'histoire du français, de même que le poids des interventions savantes et des usages des classes en ascension sociale. Un exemple actuel d'hypercorrection est l'abondance des formations lexicales latines et grecques, même quand un mot à base française existe : *associations caritatives*, plutôt que *charitables*. Le pédantisme a ainsi historiquement doté le français de nombreux doublets, comme *ecchymose* à côté du populaire *bleu*.

Typologie de la variation

La variation dans le temps (diachronique)

Il n'y a pas d'exemple de langue qui ne change pas, en un processus plus ou moins rapide selon les époques et les conditions sociales (les langues changent plus vite en des périodes troublées, comme la Révolution française). Les *Serments de Strasbourg*, premier texte rédigé en français, qui datent de 842, sont pour nous difficilement compréhensibles ; même Racine est difficile à lire en version originale.

Il est classique, pour décrire l'histoire d'une langue, de distinguer entre *facteurs internes* et *facteurs externes* d'évolution.

Facteurs internes

Les phénomènes observés, qui clairement ne sont pas aléatoires (une langue n'évolue pas n'importe comment), répondent à quelques tendances générales. On tentera d'étudier les tendances à long terme de l'évolution du français, hors de l'idée répandue selon laquelle évolution implique dégradation.

Ces tendances à long terme s'avèrent plus ou moins cohérentes : pour la phonologie, tendance à la réduction du système ; pour la morphosyntaxe, tendance à la séquence progressive et à un ordre des mots fixe, à l'analytisme et à l'invariabilité (fixation de l'ordre sujet-verbe-objet : SVO, régularisation des paradigmes) ; pour le lexique, application de l'analogie et disparition des exceptions.

Pourtant, il serait simplificateur de voir là une tendance univoque à la simplification.

Facteurs externes

L'évolution d'une langue n'intervient jamais abstraction faite du contexte socio-historique dans lequel elle est parlée, qu'on appelle « facteurs externes ». Deux thèses s'opposent quant au moteur des innovations : soit l'innovation proviendrait du peuple, soit le peuple tenterait de reproduire les façons de parler des couches supérieures, perçues comme prestigieuses.

La première orientation privilégie le rôle de la langue parlée, de la conversation ordinaire, des couches populaires et des jeunes, et met en avant les processus de simplification ; la deuxième insiste sur la place de l'écrit, des activités sophistiquées, des institutions et des élites, et va vers la complexification ou la différenciation.

Aucune des deux thèses n'est adéquate sans confrontation à l'autre : il s'exerce une action conjointe des facteurs internes et externes, et l'évolution intervient selon un équilibre d'interactions entre ces tendances contradictoires. Le produit qui découle de cet équilibre n'est pas toujours strictement prévisible.

La pression exercée par d'autres langues pour des raisons tant politiques que culturelles et économiques est également à concevoir comme facteurs externes. Il est toutefois indispensable de distinguer ce qui est menace réelle de ce qui est pur fantasme.

La variation dans l'espace (diatopique)

L'une des caractéristiques de l'espace linguistique français est sa grande diversité. Il faut distinguer entre les langues régionales, qui ne sont pas du français (basque, alsacien, francique, corse, occitan, flamand ou néerlandais, catalan, breton, créoles), il y a peu encore désignées sous le terme péjoratif de *patois*, et les particularités régionales dans l'usage du français. Les mutations en cours rendent la situation actuelle très mouvante.

Les particularités régionales du français sont très saillantes, bien qu'elles soient en train de s'atténuer sous les effets conjugués de la mobilité des personnes, de la prolongation de l'éducation, et des communications à distance qui ont un effet d'homogénéisation. Elles demeurent surtout nettes dans les campagnes, chez les hommes, et chez les locuteurs les plus âgés et les moins éduqués.

Le français est-il menacé par l'anglais ?

Il faut distinguer deux périodes d'emprunts du français à l'anglais. Les emprunts à l'anglais d'Angleterre datent du 18^e et du 19^e siècle, et ont laissé peu de traces visibles (dans *redingote*, emprunt du début du 18^e, plus personne ne reconnaît *riding coat*); les emprunts à l'américain débutent vers la guerre de 14. Un exemple de pamphlet contre les emprunts à l'anglais est le texte d'Étiemble, *Parlez-vous franglais ?* (1964), stéréotype par concentration : beaucoup des termes dont l'usage est ainsi dénoncé sont aujourd'hui désuets.

Pour juger de la réalité de l'invasion, il faut distinguer grammaire et prononciation d'une part, vocabulaire de l'autre.

Grammaire et prononciation sont peu affectées par l'emprunt. Pour la prononciation, tout au plus peut-on faire état du son [ŋ], dont l'implantation dans la langue est d'ailleurs objet de débat : beaucoup de mots en *-ing*, source essentielle de ce son, sont des formations françaises, comme *pressing*, *footing* ou *zapping*.

Quant à la grammaire, la morphologie, très structurée, n'est pas concernée. Pour la syntaxe, presque tous les tours incriminés comme anglicismes sont anciennement attestés, et l'anglais n'a guère joué que comme adjuvant. Il n'y a que de rares exemples, surtout dans la langue des jeunes ou celle de la publicité, qui ne respectent pas la syntaxe française (*C'est destroy*, *Soyez impôts malins*). On note également, dans le langage commercial et publicitaire, une tendance à placer l'adjectif ou le nom déterminant avant le nom déterminé : *colonial concept*, *la glisse attitude*.

Pour le lexique, la majorité des emprunts concerne des noms, pour lesquels il faut distinguer la *fréquence dans l'inventaire*, qui serait de 2,5%, de la *fréquence en discours*, où les emprunts à l'anglais n'atteignent pas 1% des occurrences : ainsi, dans une étude réalisée sur les articles du journal *Le Monde*, il a été montré que la proportion était de 1 mot emprunté à l'anglais sur 166.

La menace est donc surtout fantasmagique : quand des termes perdurent, ils sont souvent remplacés par un équivalent français (comme le préfixe *self-*, remplacé par *libre-*).

Il existe toutefois des formes plus subtiles d'emprunt, l'emprunt sémantique (*réaliser* pour « comprendre », de *to realize*, ou *opportunité* qui concurrence « occasion » sous l'influence de *opportunity*), et le calque (*table ronde*, *planning familial*).

Toutefois, beaucoup de traits différenciateurs persistent : dès qu'un francophone ouvre la bouche, un autre francophone est capable de l'identifier comme Parisien, Alsacien, Provençal, Québécois, Africain...

Langue, par opposition à dialecte et patois

Du point de vue des sciences du langage, toutes les formes de langue, parce qu'elles sont organisées en systèmes et constituent des modes d'expression, sont susceptibles d'être regardées comme des langues. Ce n'est que d'un point de vue politique et culturel qu'on distingue parmi elles : seuls reçoivent le titre de *langue* les parlers qui sont liés à un État-nation, étant du même coup plus ou moins *standardisés*.

On peut alors entendre le terme *langue française* dans deux acceptions différentes, soit comme la somme de dialectes apparentés en vigueur dans l'espace francophone, soit comme la variété normée de référence, qui a statut de langue officielle.

Pour éviter d'introduire un jugement dépréciatif sur les langues parlées dans un État sans y être officielles, on parle de *langues régionales*. La tradition recourait plutôt aux deux termes péjoratifs de *dialecte* et *patois*. Dans cette distinction propre au français, le patois désigne une forme orale, de compréhension purement locale, et fortement stigmatisée. La plupart des autres langues se contentent de distinguer entre *dialecte* et *langue*.

Si « l'accent » et les particularismes lexicaux sont aisément repérés, les particularismes grammaticaux, moins nombreux et concernant des zones plus vastes, sont moins connus.

La diversité est encore plus grande dans les français parlés hors de l'Hexagone, à la fois pour des raisons historiques de modalités d'imposition, et à cause de la variété des contacts avec les parlers locaux.

La variation sociale (diastratique)

À une même époque, et dans une même région, des locuteurs appartenant à des classes sociales différentes ne s'expriment pas de la même manière, en fonction de leur niveau d'études, de leur profession, de leur type d'habitat (rural ou urbain)... On a ainsi pu dire que le langage était « classant », car il permet de distinguer entre les groupes sociaux.

Certaines formes sont reconnues comme l'apanage de locuteurs défavorisés, et sont fixées en un ensemble de traits que l'on appelle *français populaire*. D'autres, au contraire, ne s'entendent pratiquement que dans la bouche de locuteurs éduqués, comme l'imparfait du subjonctif ou les formes d'interrogation par inversion complexe (*Pierre est-il sorti ?*).

Le français populaire

Ce terme est commode pour désigner le parler ordinaire, particulièrement de Paris, bien qu'il soit impossible d'en donner une définition : ni sur le plan sociologique (qui sont ses locuteurs ? qui relève du peuple ?), ni sur le plan linguistique (quels sont les traits qui le caractérisent ? comment le différencier du parler familier ?), il ne renvoie à une réalité précise.

On entend par là un ensemble de traits relevant de différents plans :

- **Phonétique** : intonation « faubourienne », débit rapide, qualité des voyelles, articulation « relâchée » avec une grande fréquence de chute des [ə] (*je ne sais pas* prononcé [ʒepa]), de réduction des groupes de consonnes (*parce que* prononcé [paskə]), rareté des liaisons facultatives ou encore fausses liaisons.

- **Morphologique** : usage limité des temps et des modes, préférence donnée aux verbes du premier groupe (*solutionner* vs *résoudre*), homogénéisation du genre (*Les femmes, i travaillent mal*, ou *ça travaille mal*), modification de prononciation, de forme et d'ordre d'emploi des pronoms (*Dis-y, Donne-moi-z'en*).

- **Syntaxique** : négation réduite à *pas*, formes interrogatives stigmatisées (*Qui que c'est qui vient ?*), détachements (*L'armée, j'ai déjà donné*), relatives de « français populaire » (*La femme que je vis avec*), usage étendu de la conjonction *que* (*Moi j'ai compris, que lui il a rien compris*)...

- **Lexical** : termes argotiques ou perçus comme tels.

- **Discursif** : emploi de stéréotypes (*Des comme ça on en fait plus, le moule il est cassé*).

La plupart de ces traits, loin d'être typiquement populaires, sont partagés par de nombreux locuteurs dans l'expression orale familière, et seule une forte fréquence pourrait éventuellement être regardée comme typique. Il apparaît ainsi que la dénomination *français populaire* constitue, plus qu'une réalité linguistique, un jugement social circulaire (parlent français populaire les locuteurs regardés comme populaires). Aussi ce terme est-il généralement évité dans les travaux récents.

Toutes les dimensions sociales ou démographiques qui divisent une société peuvent donner lieu à un marquage social par la variation :

- *L'âge* : le verlan est généralement l'apanage des jeunes.
- *Le sexe* : s'il n'a guère d'effet, en France, que sur les attitudes des locuteurs envers la langue, comme la plus ou moins grande facilité de prise de parole publique, d'autres communautés

où la coupure entre les sexes est plus forte connaissent des formes dévolues aux hommes et d'autres aux femmes.

- *L'origine ethnique* : elle renforce fréquemment les effets de la variation sociale.

- *L'habitat* : les accents régionaux d'une même région sont plus saillants chez les ruraux.

La variation individuelle (diaphasique)

On l'appelle aussi *variation situationnelle* ou *stylistique* : étant à des degrés divers une propriété de toutes les langues du monde, c'est le signe d'une excellente maîtrise d'une langue (qu'elle soit ou non maternelle).

Un même locuteur, quelle que soit sa position sociale, est susceptible d'usages différents selon la situation dans laquelle il se trouve, le sujet dont il traite, l'interlocuteur auquel il s'adresse, et les enjeux sociaux (par exemple, institutionnels ou non) qu'il place dans l'échange : il n'y a pas de locuteur à style unique. Ainsi, par exemple, un professeur qui emploie toujours le *ne* de la négation en faisant cours (*il ne vient pas*), peut tendre à l'omettre le plus souvent dans son cadre intime (*i vient pas*).

La variation diaphasique se trouve en jeu de façon déterminante, à la fois dans la mort d'une langue (obsolescence) et dans un aspect de sa standardisation, la diversification de ses emplois. En effet, moins un locuteur a de contacts diversifiés dans une langue (d'interlocuteurs différents, de sujets de conversation différents), moins celle-ci offrira de souplesse et de finesse dans les distinctions, et plus elle se rigidifie : elle est alors en marche vers l'extinction. C'est ce que l'on peut observer dans les français récessifs, comme en Louisiane ou dans l'Ouest du Canada, où le français, cantonné au cadre intime et peu valorisé, n'est plus transmis à la génération suivante.

C'est l'inverse qui se produit avec l'extension des usages (par exemple, au moment où des patoisants de France ont fait un transfert vers le français, pendant la première moitié du 20^e siècle).

Les réflexions de linguistique française sont en retard pour rendre compte du diaphasique, et le font généralement à travers la notion didactique de « niveaux » ou de « registres » de langue, clairement inadéquate. Ces réflexions mettent en valeur deux aspects fondamentaux :

Politesse, tutoiement, formes d'adresse

La façon dont les membres d'une communauté s'adressent les uns aux autres est régie par des règles de politesse. En relèvent les marques de politesse proprement dites (*Je vous prie de bien vouloir m'excuser*, ou *Je ne vous dérange pas ?*), le tutoiement/vouvoiement, et les termes d'adresse (s'adresser à quelqu'un en lui donnant son nom, son prénom ou un surnom, par les passe-partout *monsieur* ou *madame*, en lui donnant son titre, comme *docteur* ou *monsieur le président*, ou par une forme familière comme *mon vieux*, *coco* ou *chéri*).

Ces possibilités croisées donnent lieu à des combinaisons qui permettent de moduler le degré de familiarité ou d'indiquer des attitudes sociales comme la déférence, la solidarité, l'affection, le mépris.

Les conditions d'usage de *tu* et *vous* sont souvent source de difficulté pour les apprenants non natifs, surtout pour ceux venant d'une langue qui ne connaît qu'un seul pronom d'adresse. L'usage le plus courant est la réciprocité (*tu / tu* ou *vous / vous*), mais il y a des exceptions, en fonction de l'âge (parent / enfant dans des familles traditionnelles), du statut social (patron / apprenti) ou de positions de pouvoir (policier qui tutoie un jeune ou un immigré qu'il ne connaît pas, enseignant qui tutoie ses élèves).

Dans les relations suivies, le passage de *vous* à *tu* fait souvent l'objet d'une négociation qui obéit à des règles (*On pourrait peut-être se tutoyer ?*). C'est en principe le plus âgé, le plus élevé dans l'échelle sociale, et la femme, qui proposent de passer au *tu*.

Les règles changent selon les époques et les lieux : ainsi le tutoiement est pratiquement de rigueur entre jeunes, il était très répandu même entre inconnus dans la période qui a suivi Mai 68, et il est fréquent au Québec de tutoyer quelqu'un que l'on ne connaît pas, alors que cela paraît exclu en France.

La politesse constitue un domaine où les habitudes ont beaucoup bougé au cours du 20^e siècle, obéissant de moins en moins à des règles contraignantes, et ayant connu à la fois une simplification et une homogénéisation : les adresses en *monsieur* ou *madame* sont aujourd'hui les plus courantes, même en direction d'un locuteur d'un niveau social différent.

La plupart des formes d'adresse sont sensibles à des caractéristiques de l'interlocuteur, comme son âge (on n'appelle pas d'ordinaire un bébé *monsieur*), son sexe (*Mes hommages, madame* ne peut être dit que par un homme), son statut social (*madame* s'adresse à une femme mariée, *mademoiselle* à une jeune femme célibataire), mais certaines le sont aussi à des caractéristiques du locuteur (un homme dit *mon général*, une femme dit *général*).

Contrairement à l'idée reçue que les jeunes ne sont plus capables de politesse, certaines précautions dans l'interaction ne se perdent pas (*J'aurais voulu vous demander...*, *Je voulais savoir...*).

- Son universalité : sous des formes diverses, la distinction diaphasique se manifeste dans toutes les sociétés (souvent par la complémentarité d'usage de deux langues de prestige inégal, que l'on appelle « diglossie »).

- Sa créativité : les locuteurs ne sont pas passivement soumis à la situation, ils créent en partie les enjeux de celle-ci, par leur mise en œuvre même de la souplesse de la langue (parler de façon familière impose la familiarité à l'interlocuteur, mais il n'est pas obligé d'accepter et peut répondre de façon très formelle, afin de manifester une distance).

Un aspect important de la variation diaphasique, qui donne lieu à de grandes diversifications selon les sociétés, concerne les règles qui régissent la politesse.

Dynamique des différents ordres de variation

On a vu que le « matériel variationnel » (c'est-à-dire l'ensemble des variations possibles dans une langue) offert par le français était limité, pour d'évidentes raisons de maintien de l'intercompréhension. Aussi n'est-il pas surprenant qu'il ne soit pas toujours facile de savoir à quel ordre associer un trait de variation.

Variation diastratique et variation diaphasique ont la plupart du temps des manifestations linguistiques non seulement semblables, mais qui agissent selon des directions parallèles, même s'il est méthodologiquement préférable de ne pas les confondre. Ainsi, on observe de plus en plus de liaisons en montant aussi bien dans l'échelle sociale que dans l'échelle stylistique. Le français populaire et le français familier partagent l'essentiel de leurs traits linguistiques ; il semble donc illusoire de chercher à les distinguer en constituant une liste de traits considérés comme typiques de l'un ou de l'autre.

Ceci est vrai pour la majorité des phénomènes, mais on a pu montrer que l'ampleur de la variation diastratique est un peu plus étendue que celle de la variation diaphasique : ainsi une forme d'interrogation comme *C'est laquelle rue qu'i faut tourner ?* constitue-t-elle plus vraisemblablement une variante sociale (stigmatisée) qu'une variante diaphasique familière pouvant être utilisée par un locuteur socialement favorisé.

On peut donc voir la variation diaphasique comme un écho

assourdi de la variation diastratique, ce qui permet des hypothèses sur la façon dont elle est acquise par les enfants : ils généraliseraient sur la base des observations sociales concernant les locuteurs qu'ils rencontrent.

Par ailleurs, le diastratique et le diaphasique sont liés au diatopique, car les locuteurs ont d'autant plus de chances de recourir à des formes régionales, voire locales, que leur statut socioculturel est plus bas, et que la situation est plus familière ou plus resserrée sur l'intimité et le milieu familial.

C'est d'ailleurs une difficulté constante de l'étude des formes régionales que de distinguer entre traits populaires et traits régionaux : ainsi on a pu un temps déclarer régionales des constructions comme *La fille qu'il sort avec* ou *Il me copie dessus*, deux formes que l'on sait maintenant répandues dans l'ensemble de l'espace francophone.

Le caractère fondamental de la variation dans toutes les langues est confirmé par sa dynamique, dans les processus d'acquisition et de perte. Les enfants n'acquièrent pas la variation aussi vite que les structures fixes de la langue, mais ils semblent assez tôt sensibles aux différences dans les façons de parler de leur entourage (par exemple, sensibilité dès l'âge de 3 ans à des rôles sociaux comme « la maîtresse d'école » ou « le docteur »).

On comprend cette rapidité de différenciation, puisque ce qu'ils entendent autour d'eux en acquérant la langue, ce sont des formes diversifiées. Néanmoins, ce n'est que bien plus tard, et devant la diversification des rôles sociaux et des situations qu'ils traversent, que les adolescents deviennent susceptibles d'une maîtrise cohérente à la fois de la langue standard et des nuances variationnelles. À l'inverse, la raréfaction des rôles sociaux dans le processus de mort d'une langue a pour effet la raréfaction des structures variationnelles et la réduction de la langue à ses structures essentielles.

La variation diastratique

Le facteur habitat (ville et campagne)

La sociolinguistique à ses débuts a été nommée « dialectologie urbaine », afin de souligner le parallèle avec la dialectologie qui, elle, s'était consacrée aux parlers les plus conservateurs (les campagnes, les vieux, les hommes).

L'opposition rural/urbain joue un grand rôle dans l'histoire du français et est, au cours du 20^e siècle, l'objet de mutations rapides, à la mesure de l'urbanisation accélérée du pays (en 1920, à peine 40 % de la population vit dans des villes de plus de 5 000 habitants ; à la fin du siècle, c'est plus de 80 %). Les villes sont caractérisées par des situations variées et mouvantes de confrontations langagières. S'y trouvent rassemblés des locuteurs d'origines linguistiques diverses, dont les interactions ont des manifestations variées : le plurilinguisme, l'adoption de parlers véhiculaires pour le contact entre locuteurs d'origines différentes (qui peuvent être ou non la langue nationale), des phénomènes d'accommodation quand les parlers sont typologiquement proches (évitement des traits les plus extrêmes de façon à assurer l'intercompréhension), des mélanges ou alternances de langue, et l'émergence de codes identitaires.

Paris est une capitale plurilingue : on estime que, outre le français bien sûr dominant, il se parle plus de 70 langues en région parisienne. Les grandes villes africaines constituent aussi des exemples de ces « carrefours de langues » : on y observe de façon privilégiée le développement de « parlers véhiculaires » ou langues de contact. Ils prennent des formes diversifiées, jusqu'à un français simplifié et pidginisé comme le « français populaire d'Abidjan », qui a fini par devenir langue maternelle d'une petite minorité de la population, tiraillée entre différentes langues.

Français d'Afrique

Exemple de continuum entre français standard et langue locale teintée de français, en passant par des formes pidginisées (exemple de Suzanne Lafage, reconstruit à partir de formes observées en Côte d'Ivoire) :

Il serait nécessaire de déplacer le camion

Il faut pousser le camion

Faut pousser camion là

Na ka pousser camion là

A ka mobili pousser

A ka mobili nyoni

Le facteur classe d'âge

C'est surtout sous l'angle du changement que l'âge a été pris en considération, une gradation de la population sous cet aspect révélant par exemple une atténuation des prononciations les plus extrêmes et des formes régionales, ou une modification des attitudes diaphasiques.

Mais on observe aussi des différences d'attitude des locuteurs en fonction des groupes d'âge. Les adolescents ont des attitudes plus décontractées, voire provocatrices, qu'ils manifestent entre autres dans la langue, ce que l'on peut mettre en rapport d'une part avec leur sortie du milieu familial (marquer la différence avec les enfants), de l'autre avec la spécificité des enjeux sociaux dans lesquels ils sont engagés (marquer la différence avec les adultes). Outre un certain relâchement (de la prononciation, du vocabulaire, par exemple avec un goût pour l'argot ou la vulgarité), les adolescents se signalent aussi par quelques usages spécifiques, soumis à des modes selon les époques, comme les javanais, à l'heure actuelle manifestés dans le verlan, d'où les dimensions sociales et identitaires ne sont pas absentes, à côté de la dimension ludique. On a parlé de « langue des jeunes » pour qualifier un mélange de verlan, d'argot, d'emprunts à différentes langues dont l'anglais, l'arabe et des langues africaines, et de troncations.

TENUE DE SOIRÉE



Claire Bretécher, *Agrippine prend vapeur* (1991)

Bretécher excelle dans la représentation du parler des jeunes. Elle a recherché davantage une atmosphère qu'une tentative de fidélité.

L'acquisition de sa langue maternelle se perfectionne lentement au cours d'une vie de locuteur. Mais on a pu observer une autre frontière dans les attitudes langagières chez les plus âgés (spécialement après la retraite), comme si la marginalisation par rapport aux enjeux sociaux du monde du travail entraînait un relâchement de la surveillance langagière.

Le facteur sexe

Pour ce qui concerne le sexe, on voit, dans tous les pays où le statut de la femme est un tant soit peu mobile, que les femmes se trouvent en avance sur les hommes dans leurs usages linguistiques (plus avancées dans la réalisation des changements).

C'est bien le cas en France, où l'on sait la part que les femmes ont prise dans la disparition des patois : depuis la guerre de 14-18, qui les voit devenir momentanément ou définitivement chefs de famille, ce sont elles qui ont poussé les enfants à effectuer un transfert vers le français, afin d'augmenter leurs chances de promotion sociale. Il se passe la même chose aujourd'hui aux Antilles, au point que l'on a pu qualifier le créole martiniquais ou guadeloupéen de « langue paternelle » (soutenue par les pères, alors que les mères imposent le français).

Cette position « d'avant-garde » des femmes peut être mise en relation avec leur place dans la société : elles-mêmes dominées par les hommes, elles ont intérêt au changement, alors que les hommes se montrent plus conservateurs, le *statu quo* leur étant favorable (ce qui est confirmé *a contrario* par le fait qu'elles ne sont pas en avance linguistiquement quand leur statut ne permet pas de mobilité).

Le facteur social

La variation diastratique est également sensible aux catégories sociologiques traditionnelles que sont les classes sociales, professions ou niveaux d'études. Ces facteurs, souvent réunis en un indice global, découpent la société de façon régulière à travers l'usage de différents traits linguistiques que l'on peut voir comme des indicateurs : on observe par exemple beaucoup de liaisons non obligatoires chez les locuteurs de classe sociale élevée, exerçant une profession exigeant la maîtrise de la parole publique, et ayant un niveau d'études élevé.

Mais ces catégories traditionnelles sont insuffisantes à expliquer la façon dont parlent les locuteurs, et on a pu montrer le rôle de la sociabilisation dans des « réseaux sociaux » ou ensemble des liens qui unissent des membres d'une communauté (relations de parenté, de voisinage, de travail, de loisirs...) : plus ils sont serrés, plus ils favorisent le maintien du *statu quo*, et moins ils incitent à adopter des innovations, en matière de langue comme pour d'autres comportements (les adolescents de banlieue ou les milieux ouvriers sont de bons exemples de réseaux serrés).

Seules certaines variétés se voient attribuer une dénomination diastratique spécifique, comme le français populaire ou l'argot (qui est uniquement lexical, la prononciation et la syntaxe étant celles de la langue commune dans sa forme populaire). Les variétés de langue utilisées par les membres des classes favorisées sont beaucoup moins souvent décrites, étant, de façon illusoire, censées se confondre avec la norme.

L'apport linguistique de l'immigration

Le 20^e siècle en France, particulièrement depuis les années 1950, a vu l'intégration massive de différentes communautés d'immigrés : d'abord des immigrés de l'intérieur du territoire venant vers les grandes villes et surtout Paris, puis successivement Flamands, Polonais, Italiens, Juifs d'Europe centrale et orientale, Espagnols, Portugais, Maghrébins, Africains, Extrême-Orientaux...

Si les descendants d'immigrés intégrés ne se distinguent généralement plus des autres francophones (ils sont simplement devenus des francophones), les premières générations peuvent conserver des pratiques spécifiques, plus ou moins accentuées selon l'origine, le désir d'intégration, les valeurs reconnues à chaque langue, l'arrière-plan culturel, le lien maintenu avec le pays natal, et les pratiques familiales : alternance codique (passage d'une langue à l'autre dans une même séquence), interférences, emprunts, plus ou moins importants selon la proximité entre les deux langues (les émigrés espagnols, par exemple, peuvent se contenter de franciser des structures espagnoles). Signe de maîtrise partielle à la première génération, ces pratiques deviennent souvent revendications identitaires à partir de la deuxième.

Pour les pratiques des jeunes de banlieues pluriethniques, on a

évoqué un « parler véhiculaire interethnique » pour rendre compte des influences variées qui pèsent sur elles : il n'est pas besoin d'être beur pour utiliser un mot arabe comme *toubab*, qui peut être verlanisé en *babtou* et tronqué en *bab*, pour désigner les Français de souche. C'est aussi des jeunes issus de l'immigration qu'est venue la pratique des vannes, comme celles concernant la mère (*Ta mère, elle est tellement plate qu'elle passe sous la porte sans l'ouvrir*), et certainement la pratique du rap, où se lit aussi une influence américaine.

La variation diatopique

Langues régionales en France

Nous allons parler ici uniquement de langues régionales, et non pas des usages régionaux du français, bien que la frontière ne soit

Exemples d'énoncés dans les différentes langues régionales de France

le français est la langue de mes ancêtres, mais je ne le parle pas

1. Flamand :

't vlaams es my(n) moedertale, mao 'k klap'n 't nië

2. Alsacien :

's elsässiche esch d'sproch von mine vorfahre, over isch red's net

3. Lorrain germanique (francique) :

's platt-ditsch isch die sprochen von mine vorfahre, awa isch schwätz's net

4. Occitan :

l'occitan es la lengua dels mieus reires, mas lo parli pas

5. Corse :

u corsu e a lingua di mo parenti, ma no lo parlo

ou bien :

u corsu d'ie a lingua di mei, ma iu n'u parlu micua

6. Catalan :

el català és la llengua dels meus avis, però no el parlo

7. Basque :

euskera nere arbasoen hizkuntza da, baina nik ez dut hitz egiten

8. Breton :

re gozh brega brezhoneg me(d) ne go(m)zan ket

pas toujours facile à tracer, car il y a souvent continuum du dialecte au français.

Avec la scolarisation obligatoire, il n'y a plus de locuteurs unilingues en langue régionale, même si le degré d'aisance en français est variable. Pour les bilingues, les formes locales sont réservées aux usages familiers (vernaculaires), les locuteurs passant au français pour l'écrit, les usages formels et les contacts hors de la communauté.

Huit langues régionales sont parlées sur le territoire de la France métropolitaine : le flamand au Nord, l'alsacien et le lorrain germanique (francique) à l'Est, l'occitan dans la plus grande partie de la moitié sud (sous diverses formes), le corse en Corse, le catalan au Sud, le basque au Sud-Ouest, le breton à l'Ouest. Nous parlerons plus loin des créoles.

Seules trois d'entre elles sont romanes (occitan, corse et catalan), trois sont germaniques (flamand, lorrain et alsacien), une celtique (breton) ; le basque est la seule à ne pas être indo-européenne. La plupart sont des langues transfrontalières (le corse, bien qu'isolé sur une île, est lié à l'italien de Toscane ; de même, le breton se trouve apparenté avec les langues celtiques de Grande-Bretagne et d'Irlande). Ces langues prennent donc, avec la construction de l'Europe, une signification régionale qui peut consolider leur vitalité.

Devenir des langues régionales

On assiste aujourd'hui à deux mouvements opposés : ces langues semblent vouées à l'extinction, par processus à la fois externe (perte progressive des locuteurs qui font un transfert vers le français) et interne (contamination par le français, surtout pour les parlers romans et spécialement dans la moitié nord) ; mais, dans le même temps, par l'effet d'affirmations identitaires, on observe un renouveau des langues régionales, qui sont peu à peu standardisées.

Il est cependant difficile, faute de documents et de volonté de pratiquer des enquêtes, d'évaluer le nombre de locuteurs actifs et passifs de ces langues, le seul chiffre incontestable étant le nombre d'élèves qui les apprennent. La situation diffère beaucoup d'une région à l'autre, la vitalité la plus forte s'observant sans aucun doute en Alsace. Dans les années 1980, on pouvait estimer à un

petit tiers de la population les locuteurs pratiquant une langue régionale, selon des degrés de compétence divers. Mais la transmission à la génération suivante apparaît partout en diminution.

Tentative d'évaluation des locuteurs de langues régionales

(Rodney Ball. 1997. *The French Speaking World*)

Il faut préciser que la quasi-totalité des locuteurs ainsi décomptés sont bilingues (français / langue régionale).

Langue	Nombre de locuteurs	Population de la région
Alsacien	1 000 000	1 620 000
Auvergnat	500 000	1 300 000
Basque	90 000	230 000
Breton	600 000	1 500 000
Catalan	200 000	360 000
Corse	150 000	250 000
Flamand	100 000	350 000
Franco-provençal	30 000	1 240 000 (France)
Francique	200 000	400 000
Normand	700 000	3 000 000
Occitan	1 500 000	13 000 000
Picard	2 000 000	5 500 000

(Londres : Routledge, p. 68.)

Il existe aussi, dans la moitié nord, des formes résiduelles de dialectes : picard, gallo, poitevin, saintongeais, normand, morvandiau, champenois, aujourd'hui identifiables comme des variétés de français, de même que le franco-provençal de la région de Lyon, Genève, Grenoble.

Il y a enfin des langues « non territoriales » (yiddish, tsigane, langues de l'immigration), qui ne sont pas prises en considération dans l'élaboration de la législation sur les langues régionales. L'évaluation du nombre de leurs locuteurs est particulièrement délicate, et la transmission aux générations suivantes est très diversifiée selon la langue et la communauté. Il se peut toutefois que leur statut évolue, cinq d'entre elles ayant été répertoriées parmi les « langues de France » par le rapport Cerquiglini de 1999 (arabe, berbère, yiddish, romani, arménien occidental).

Usages régionaux du français

Le français ne se parle pas absolument de la même manière sur tous les points du territoire, une partition radicale opposant le Nord (substrat de dialectes d'oïl, francisation assez ancienne) et le Sud (substrat de dialectes d'oc, et francisation récente et incomplète, surtout dans les campagnes). La dénomination traditionnelle de « français régional » s'avère assez maladroite.

Le « français régional »

Ce terme polémique est difficile à définir, ne pouvant jusqu'à une époque récente être entendu que de manière négative : somme des variantes géolinguistiques du français, ou ensemble de propriétés linguistiques caractéristiques d'une région.

- Le terme *régional* évite d'avoir à décider de l'ampleur de la région – locale ou limitée, ou bien au contraire couvrant toute une aire, comme pour les traits franco-provençaux (Saint-Étienne, Lyon, Grenoble, Genève).

- Le terme *régionalisme* désigne une forme spécifique à une région, en principe inconnue des autres zones francophones.

- Le terme *accent*, largement utilisé par les locuteurs, ne signifie pas grand-chose pour le linguiste, en dehors d'une marque d'exclusion : *il a un accent* signifie « il ne parle pas comme moi, comme nous, comme les gens bien ». Il atteste, toutefois, de la reconnaissance de la diversité.

La mosaïque linguistique est compliquée par le fait qu'on ne peut pas, du moins pour les zones de variétés romanes, et spécialement d'oïl, établir de coupure décisive entre français standard, français régional et langue régionale (on parle aussi bien de français patoisé que de patois francisé) : on a affaire à une sorte de continuum, comme il apparaît dans cet énoncé prononcé par un Corse, où des mots français ou francisés sont introduits dans une construction corse : *Je porte ma femme à sentir la musique* (« J'emmène ma femme écouter la musique »). Pour le parler du Nord, un énoncé comme *Elle sait pas se lever le matin* (où *savoir* = *pouvoir*) pourrait être qualifié de français régional, alors que *Cha va nin* (« Ça va pas ») manifeste un usage dialectal influencé par le picard.

Quelques exemples de traits régionaux dans le français, en France et hors de France (prononciation et grammaire)

Prononciation :

- o ouvert devant [v], [z] et [ʒ] (*rose* prononcé comme *rosse*, réputé comme trait de la moitié sud de la France, mais que l'on trouve aussi à Dunkerque ou à Amiens).
- Appendice consonantique derrière les voyelles nasales (moitié sud de la France, mais il n'y a qu'en Provence que la voyelle soit presque dénasalisée).
- Confusion de voyelles nasales (*in* et *un* dans la moitié nord, *in* et *an* dans le Nord, *an* prononcé *on* en Bretagne et en Normandie).
- Prononciation d'un e muet en finale (moitié sud de la France, mais avec des particularités de distribution qui distinguent par exemple Nice de Bordeaux).
- Chute des e muets quand il n'y a pas groupe consonantique chargé (région parisienne).
- e muet parasite scindant un groupe consonantique chargé (région parisienne).
- Atténuation de la différence entre consonnes sourdes et consonnes sonores (Alsace).
- [s] prononcé [ʃ] (Nord).
- Assourdissement des consonnes finales (Jura, Nord, Normandie).
- Conservation de l'opposition de longueur des voyelles (Suisse, Belgique).
- Prononciation du *h* aspiré (Belgique, Lorraine, Alsace).
- Prononciation en deux syllabes de mots comme *louer*, *scier* (Belgique).
- Affrication des [t] et des [d] prononcés [ts] et [dz] (Québec).

Syntaxe :

- Infinitive avec sujet après la préposition *pour* (*passe-moi le journal pour moi lire*, Nord, Lorraine).
- Surcomposé en indépendante, qui recule le procès dans le passé (*je l'ai eu fait mais je le fais plus depuis longtemps*, région franco-provençale).
- Existence d'un pronom objet neutre (*le beaujolais, j'y aime*, région franco-provençale).
- Place du pronom *ça* (*on peut ça faire*, région franco-provençale).
- Ordre adjectif + nom (*une courte jupe*, Belgique).
- Expressions en *avoir* + adjectif (*avoir difficile*, Belgique).
- Insertion d'un *que* explétif (*il est assez puissant que pour agir*, Belgique).
- Forme négative *j'ai personne vu*, suivant l'ordre des mots de *j'ai rien vu*, dans le Jura, en Savoie et en Suisse.

- Dans le Sud-Ouest, la reprise d'un pronom sujet ou objet avec la préposition *à* (*il me regarde à moi*).
- Dans le Midi, le verbe *être* conjugué avec lui-même (*je suis été malade*).
- Infinitif hypothétique (*avoir de l'argent, je t'en donnerais, Québec*).

C'est dans le lexique que l'on rencontre le plus de « régionalismes ». Certains désignent des particularités régionales (*bouillabaisse* dans le Midi, *menhir* en Bretagne), mais la plupart sont des appellations régionales de réalités partagées : *myrtille* en français standard, *brimbelle* dans les Vosges, *airelle* dans le Midi, *bleuet* au Québec ; ou encore *wassingue* dans le Nord ou *panosse* dans l'Est et en Suisse pour ce qui s'appelle en français standard *serpillière*.

Les particularités phoniques et syntaxiques sont moins fréquemment signalées, mais elles sont aussi partie prenante dans la possibilité d'identifier un parler.

Pour la syntaxe, il est souvent difficile d'éviter de confondre régional et familier. Les particularismes de prononciation sont généralement mis au compte d'un « accent » : les traits d'accent de la moitié nord, et plus particulièrement l'accent parisien, tendent à se diffuser dans la prononciation standard (en particulier sous l'influence des médias audiovisuels). Ce sont les traits phoniques qui donnent le plus souvent lieu à des plaisanteries sur les usages régionaux.

Quelques exemples de blagues, charades, plaisanteries sur des prononciations régionales

- Pourquoi y a-t-il écrit « PF » sur les voitures de pompes funèbres en Alsace ? – Solution : Pon foyache !
- Charade : Mon premier est une lettre grecque. Mon deuxième est un poisson. Mon troisième sert à couvrir les toits. Mon tout se trouve dans tous les garages alsaciens. – Solution : Bidon d'huile (pi, thon, tuile).
- Une bonne sœur descend du train à Clermont-Ferrand, entre dans un café et demande : « L'évêché s'il vous plaît ? » Le cafetier lui répond : « Les WC c'est au sous-sol » (prononcé Les véchés ch'est au chous-chol).

Les variétés périphériques sont souvent plus conservatrices que les variétés centrales : en Europe, seules les variétés suisses et belges (ainsi que les zones limitrophes) ont conservé *septante* et *nonante* (et parfois *huitante* ou *octante*) pour ce qui se dit ailleurs *soixante-dix*, *quatre-vingt-dix* et *quatre-vingts*.

Ce que nous apprend la toponymie

Les noms de lieux étant davantage conservateurs que les autres domaines de la langue, il y a des points d'histoire linguistique que l'on ne peut plus lire que dans les toponymes, et qui ont souvent l'intérêt d'éclairer l'histoire culturelle.

Ainsi, dans le Nord de la France, l'existence de nombreux toponymes en *-ghen* ou *-ghem*, sur une zone beaucoup plus large que celle où il se parle encore flamand à l'heure actuelle (jusque dans l'Artois et le Boulonnais), révèle que la zone d'extension de cette langue a suivi un lent processus de restriction.

On peut aussi opposer la France du Nord et la France du Sud, et tracer la limite *oïl/oc*, par l'ordre des constituants dans les noms composés : *Neuville* ou *Francheville* dans le Nord (ordre des constituants germanique : adjectif + nom), et *Villeneuve* ou *Ville-franche* au Sud (ordre des constituants roman : nom + adjectif).

Le français hors métropole

Dans les quatre départements d'outre-mer (DOM : Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane), le français, qui n'est la langue maternelle que de très peu de locuteurs, est bien implanté et continue à bénéficier d'un statut prestigieux, à côté des créoles, langues maternelles à statut vernaculaire. Il en va un peu différemment pour les TOM (territoires d'outre-mer), moins francisés et plus proches de situations de *diglossie*.

Le français parlé dans ces zones comporte des particularités de prononciation et de lexique, à côté d'un usage très correct, voire recherché, du français chez les locuteurs les plus cultivés. Les créoles « à base française » étant en rapport génétique avec le français, on peut observer dans l'usage un continuum entre créole, créole plus ou moins francisé, français plus ou moins créolisé, et français standard.

Les créoles

Les créoles à base française se répartissent en deux zones, l'océan Indien et la zone américano-caraïbe. C'est surtout dans des îles qu'ils se sont développés, à l'exception de la Guyane et de la Louisiane.

Les créoles ne sont pas du français : ce sont des langues qui se sont développées dans les situations d'esclavage, quand les esclaves d'origine africaine qui ne possédaient pas de langue commune n'avaient pour seul moyen de communiquer qu'une approximation de la langue des maîtres, devenue langue à part entière par la transmission aux générations suivantes, à partir du moment où la population blanche cessa d'être numériquement dominante.

On a longtemps considéré les créoles comme des langues simplifiées, proches du « parler bébé », voire du « petit-nègre », mais rien ne justifie une telle image. S'ils demeurent particuliers parmi les langues, c'est seulement parce qu'on connaît leur genèse, ce qui apporte un éclairage précieux quant au processus de développement du langage humain.

Il existe 15 créoles à base française, entre autres martiniquais, goudeloupéen, haïtien, louisianais, guyanais, réunionnais, mauricien, seychellien... Seul l'anglais est la base d'un nombre plus élevé de créoles. Les tentatives actuelles de standardisation se heurtent à des difficultés, en particulier pour le choix de la graphie.

Les langues régionales des DOM sont plus ou moins reconnues (rapport Poignant, 1998), mais tel n'est pas le cas des langues des territoires français du Pacifique (TOM) : langues polynésiennes (tahitien) et mélanésiennes (langues kanak), qui toutefois bénéficient de situations particulières liées aux statuts de ces territoires.

Le français en Europe hors de France

Le français couvre en Europe une zone qui dépasse les frontières politiques de la France (y compris Monaco et Andorre), pour englober la Belgique (Wallonie et Bruxelles), le Luxembourg, la Suisse (Suisse romande) ; et, à titre résiduel, les îles Anglo-Normandes, les vallées vaudoises d'Italie et le Val-d'Aoste. On parle, pour toute cette zone, de « berceau » du français.

La Belgique wallonne représente la plus grosse communauté francophone hors de France (environ 4 millions de locuteurs, un peu plus de 40 % de la population belge). C'est le « principe territorial » qui s'applique, répartissant les zones d'usage des trois

langues officielles qui sont le néerlandais, le français et l'allemand ; la langue des services est celle du territoire, pas celle de l'individu. Du même coup, les francophones des villes de Flandre sont sans statut. Le statut linguistique de Bruxelles (en zone flamande, mais à plus de 80 % francophone, et capitale européenne) continue d'être la source de tensions politiques entre les communautés française et flamande.

Dans le grand-duché de Luxembourg, le français est langue officielle des quelque 300 000 citoyens ; l'allemand et le dialecte luxembourgeois (germanique) sont davantage pratiqués, mais le français conserve un certain prestige.

En Suisse romande, les quelque 1 200 000 francophones représentent environ 20 % de la population du pays. Quatre cantons sont totalement ou majoritairement francophones (Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura créé en 1978), deux sont bilingues à peu près à 50 % (Valais et Fribourg). La frontière linguistique entre français et dialecte germanique est stable depuis longtemps, et le français est l'une des trois langues officielles, avec l'allemand et l'italien. On a longtemps pensé qu'existaient des « helvétismes », mais, à part quelques termes lexicaux désignant des spécificités helvétiques, ces traits sont franco-provençaux, et concernent donc une zone plus vaste, à cheval sur la France.

Le français langue maternelle ailleurs dans le monde

Le français a été exporté soit par colonisation, soit par émigration (dans les deux cas, on parle de diaspora depuis l'Europe, et éventuellement de diaspora à partir d'une diaspora, pour le rayonnement depuis le Québec ou l'Acadie).

Hors d'Europe, les francophones natifs ne sont pas très nombreux. Les communautés les plus importantes se trouvent au Canada. Au Québec et au Nouveau-Brunswick, le français a statut officiel ; pour les autres provinces canadiennes, la plus grosse concentration de francophones se trouve en Ontario (avec presque 500 000 locuteurs, mais à peine 300 000 qui le parlent quotidiennement, et à peine 4 % de la population, en constante diminution). Dans les zones anglophones, les francophones peuvent en principe obtenir des services en français quand leur importance dépasse 10 % de la population, ce qui est de plus en plus rare.

Au Québec, l'une des dix provinces du Canada, le français est

la seule langue officielle; c'est la deuxième communauté francophone du monde, avec 6 millions de locuteurs (Montréal étant la deuxième ville francophone après Paris). La situation du français, fragilisée depuis 1763 quand le Québec devint colonie britannique, est mieux assise depuis la loi 101 (1977), qui légifère en trois domaines : l'éducation (le français est la langue de scolarisation des immigrants, sauf s'ils peuvent faire état d'attaches familiales anglophones); le commerce et l'industrie (les entreprises de plus de 50 employés devant se franciser); et la signalisation publique (affichage dans les rues et dans les lieux publics).

Les québécismes lexicaux sont nombreux et bien connus (*magasiner, tuque*), ainsi que les particularités de prononciation, mais les traits grammaticaux le sont moins (*l'avoir su j'en aurais pas pris* pour exprimer l'hypothèse). La forme populaire de la langue, fortement anglicisée, s'appelle le *joual*.

Le Nouveau-Brunswick, principal ancrage de l'Acadie, province sans territoire, est depuis 1969 la seule province bilingue du Canada (avec 250 000 francophones, un peu plus de 30 % de la population); mais l'anglais est en position dominante, et encore plus dans les autres provinces maritimes, où le français ne concerne pas 10 % de la population.

Quelques pages de *La Sagouine*

Le roman de l'Acadienne Antonine Maillet (paru en 1971) cherche à restituer à l'écrit quelque chose des spécificités du parler acadien. Il s'agit ici du monologue d'une vieille femme qui fait des ménages.

J'ai peut-être ben la face nouère pis la peau craquée, ben j'ai les mains blanches, Monsieur! J'ai les mains blanches parce que j'ai eu les mains dans l'eau toute ma vie. J'ai passé ma vie à forbir. Je suis pas moins guénillouse pour ça... j'ai forbi sus les autres. Je pouvons ben passer pour crasseux: je passons notre vie à décrasser les autres. Frotte, pis gratte, pis décolle des tchas d'encens... ils pouvont ben aouère leux maisons propres. Nous autres, parsoune s'en vient frotter chus nous.

Parsoune s'en vient non plus laver nos hardes. Ni coudre, ni racommoder. Ils pouvont ben nous trouver guénilloux: je portons les capots usés qu'ils nous avont baillés pour l'amour de Jésus-Christ. Par chance qu'ils avont de la religion: ils pensont des fois à nous douner par charité leux vieilles affaires. Leux vieilles affaires et leux vieilles hardes qu'étaient neuves un jour que ça nous faisait rêver d'en aouère des pareilles. Je finissons par les receouère pour nous payer nos journées d'ouvrage, mais quand c'est que j'en avons pu envie. Quand

c'est que t'as vu dix ans de temps un chapeau de velours sus la tête d'une femme, au coumencement tu le trouves ben beau et tu voudrais ben l'aouère. Pis il coumence à cobir pis finit par ressembler une crêpe de boquuite. C'est dans ce temps-là qui te le dounont. Ils te dounont des châles itou quand c'est qu'ils se portent pus, et des bottines quand c'est la mode des souliers. Ça arrive même qu'ils te dounont deux claques du même pied, ou ben un manteau trop petit où c'est qu'ils avont louté les boutons. Ils pouvont ben trouver que je sons mal attifés.

Trop mal attifés pour aller à l'église, t'as qu'à ouère ! C'est pour aller à l'église que le monde met ses pus belles hardes. Pour aller à l'église le dimanche. Nous autres, j'avons pas de quoi nous gréyer pour une église de dimanche. Ça fait que j'y allons des fois sus la semaine. Mais y en a qui veulent pus y retourner, parce que les prêtres leur avont dit que la messe en semaine, ça comptait pas. Ils faisiont rien qu'un péché de plusse d'aller communier le vendordi matin avec leu messe de dimanche sus la conscience. Quand c'est que Gapi a vu ça, il a arrêté d'y aller aussi ben le vendordi coume le dimanche et asteur j'y retornons pas souvent.

Je pouvons pas aller nous faire bénir la gorge à la Saint-Blaise, non plus, parce qu'il faut que je gardions sus les autres, ce matin-là, tandis qu'ils allont à l'église. Ça fait que je pognons les amygdales toute l'année, et les auripiaux. Les autres qui s'avont fait bénir la gorge tout leu saoul sont ben portants et levons le nez sus nos fièvres. Eh ! ben, les fièvres, c'est coume toutes les maladies : y en a jamais pour tout le monde et c'est tout le temps les mêmes que ça pogne. C'est tchurieux que je sons tout le temps les darniers sarvis pour tout le reste, mais pour les fièvres et les poux, ah ! ça...

(Montréal : Éditions Leméac.)

Partout ailleurs, les communautés francophones sont très minoritaires et sans statut autre que le bilinguisme officiel du Canada. On peut prévoir, en observant le flux des transferts linguistiques dans les mariages mixtes, qu'elles auront totalement disparu d'ici quelques générations. Mais le Nouveau-Brunswick peut conserver son bilinguisme, qui pour le moment constitue un atout de dynamisme économique.

Saint-Pierre-et-Miquelon, archipel à proximité du Canada, constitue un Territoire français d'outre-mer, et le français y jouit d'un statut favorable (7 000 locuteurs).

Aux États-Unis, on ne peut plus guère parler que de communautés francophones résiduelles. On les trouve en Nouvelle-Angleterre, en Louisiane et dans l'isolat du Missouri, ces deux dernières pratiquant les variétés les plus éloignées historiquement et structurellement du français central, les plus archaïques.

La Louisiane, nourrie par l'immigration acadienne, surtout au moment du « Grand Dérangement », et la Nouvelle-Angleterre, qui a constitué un lieu d'immigration économique depuis le Québec à la fin du 19^e siècle, siègent à titre d'« invités spéciaux » aux Sommets de la francophonie. Les anciennes générations sont encore parfois bilingues ou du moins comprennent le français, mais les jeunes sont passés à l'anglais, malgré un léger renouveau en Louisiane depuis 1968 (c'est le seul État américain officiellement bilingue).

Il n'existe à peu près pas d'autres endroits au monde où le français soit langue maternelle. En Asie et en Océanie, le français n'est pas complètement absent, mais il s'agit la plupart du temps de résidus de l'histoire qui devraient disparaître très vite : tel est le cas en Syrie, au Liban, en Indochine (Vietnam, Laos, Cambodge), au Vanuatu. À Wallis-et-Futuna, en Polynésie française, ou en Nouvelle-Calédonie, le français a un statut officiel.

Partout dans le monde hors la France, le français se trouve donc en situation défavorable face à une ou plusieurs autres langues.

Le français au contact d'autres langues

Les situations de diglossie

La majorité des situations à travers le monde où le français est en jeu relèvent de la *diglossie*. Ce terme s'oppose à *bilinguisme* par le fait qu'il concerne le fonctionnement de toute une société et non un seul individu, par le caractère inégal du statut des langues en présence, et par la répartition *fonctionnelle* et non *territoriale*.

On oppose une « variété haute » dans laquelle sont pratiquées les activités de prestige, d'enseignement et de gouvernement (en général le français), à une « variété basse » d'usage plus quotidien et ordinaire (les langues locales ou un créole). Seule une partie de la population maîtrise totalement la variété haute que la plupart des locuteurs ne connaît qu'à peine ou pas du tout, et la plus grande partie des échanges quotidiens se fait en variété basse.

C'est Haïti qui a servi de prototype à la définition de telles situations des rapports entre les langues : à peine 10 % de la population peuvent réellement être dits francophones (en fait bilingues), ce qui fait des 90 % de la population qui ignorent le français des citoyens de seconde zone. Depuis 1987, le créole haïtien a acquis le statut de langue officielle à côté du français, mais cela n'a pas

réellement modifié la répartition fonctionnelle entre les langues. La situation d'Haïti se complique désormais de la présence de l'anglais, dont l'importance s'accroît.

Beaucoup d'autres situations peuvent être caractérisées de la même manière (en Afrique noire dite francophone, et au Maghreb). Elles sont très mouvantes, car l'histoire des langues montre que la diglossie engendre l'instabilité, et ne peut se maintenir à long terme.

Le français langue seconde

Nous parlerons ici surtout de l'Afrique (Maghreb, Afrique noire) et des îles de l'océan Indien.

Aucun des pays du Maghreb n'a le français pour langue officielle, mais le français y jouit par héritage historique d'un statut particulier. On a dit que la deuxième communauté francophone du monde pourrait être l'Algérie (nombre de locuteurs évalué à 10 millions), malgré la politique actuelle d'arabisation sous l'effet de laquelle la situation évolue rapidement : la majorité des jeunes ne sont plus que des francophones imparfaits.

La situation est rendue plus complexe du fait que l'arabe est diversifié, entre arabe classique et arabe dialectal, et du fait de la présence, dans l'Ouest de l'Algérie et au Maroc, d'une langue sans statut officiel reconnu, le berbère (on peut parler de « tri-glossie »).

La situation est différente au Maroc – où le français est encore langue d'enseignement privilégiée – et en Tunisie – où il l'était jusqu'en 1999.

Ces deux pays adhèrent à certaines institutions de la francophonie, dont l'Agence de la francophonie (ex-ACCT), et participent tous deux aux Sommets de la francophonie. L'Algérie, en revanche, ne reconnaît aucun statut institutionnel au français.

Dix-neuf pays d'Afrique noire ont le français pour langue officielle, la plupart comme langue officielle unique : Bénin, Burkina-Faso, Centrafrique, République démocratique du Congo (ex-Zaïre), Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Sénégal et Togo ; à quoi il faut ajouter le Congo et la Guinée, où le français n'est pas mentionné dans la Constitution, mais est de fait la langue officielle.

Dans plusieurs pays, le français partage ce statut avec l'arabe (Comores, Djibouti, Mauritanie et Tchad) ; dans deux, il le partage

avec une langue africaine (au Burundi avec le kirundi, et au Rwanda avec le kinyarwanda) ; et au Cameroun avec l'anglais.

De pays à pays, la situation est très diversifiée, malgré des caractéristiques linguistiques communes qui ont pu conduire à parler de « français d'Afrique », au sein duquel on observe cependant des différences de prononciation, et des spécificités lexicales non négligeables.

Dans certains pays, seules les élites parlent français, et le parlent parfaitement : c'est surtout le cas des anciens pays de colonisation belge (République démocratique du Congo, Burundi, Rwanda), les Belges ayant eu une politique élitiste dans la diffusion du français.

Dans d'autres, le français sous différentes formes est largement répandu, en particulier quand il n'y a pas de langue de communication interethnique ; c'est alors le français qui joue le rôle de langue *véhiculaire*. Dans ce dernier cas, on a souvent vu surgir une variété pidginisée, parlée par les non-lettrés, que l'on nomme *français populaire*. Tel est le cas à Abidjan, et maintenant de façon plus générale en Côte d'Ivoire ; on parle aussi de *petit-nègre* ou *petit français*, ou *français façon* au Burkina-Faso.

À Madagascar, indépendant depuis 1960, le français n'a pas de statut officiel, mais après une période d'intense malgachisation, le français a retrouvé un statut privilégié en tant que langue seconde.

La situation linguistique dans ces pays demeure très instable, et n'a rien d'irréversible. Il suffit parfois d'un bouleversement politique pour remettre en cause un équilibre fragile, comme on vient de le voir en République démocratique du Congo, qui a été tentée de s'éloigner de la francophonie en changeant de gouvernement.

Les créoles à base française

C'est encore un titre de richesse du français dans sa diversité géopolitique que le nombre de créoles à base française à travers le monde : il en existerait 15, et seul l'anglais en connaît davantage (35) – quoique le dénombrement soit souvent difficile. Ils relèvent surtout de deux zones : américano-caraïbe (Haïti, Antilles, Guyane, Louisiane), et océan Indien (Seychelles, Réunion, Maurice). Malgré des points structurels communs, ils ne sont mutuellement compréhensibles que quand il y a proximité géographique (créoles de Guadeloupe et de Martinique).

Dans les communautés créolophones liées à la France (Départements d'outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane), le créole est réservé aux usages familiers (variété basse dans la relation diglossique), et tout trajet de promotion sociale, même modeste, passe par la maîtrise du français.

Seuls deux créoles à base française ont reçu le statut de langue officielle, à côté du français qui demeure dominant dans les activités « hautes » : en Haïti (depuis 1987) et aux Seychelles (1969).

On ne saurait évidemment supposer qu'il y a historiquement eu communication entre océan Indien et zone caraïbe. Il est donc vraisemblable que c'est la similitude des conditions d'émergence et de développement qui explique les ressemblances structurelles entre créoles des deux zones, comme le pronom personnel *zot* dérivé de *eux autres* (qui toutefois concerne la deuxième personne du pluriel dans la Caraïbe, et la deuxième ou la troisième dans l'océan Indien), ou comme les systèmes aspecto-temporels (qui reflètent à la base un état du français du 17^e siècle).

Ces points communs peuvent s'expliquer par les modalités d'acquisition comme « approximation d'approximation », et par la similitude des formes de français transmises initialement par les colons ; il s'agit de variétés parlées dans la moitié nord de la France, proches du français populaire. Cette hypothèse explique la fréquence de structures temporelles issues de périphrases, comme par exemple en créole des Seychelles *il ti partir*, « il partait », dérivé de *il était à partir*, ou encore en créole haïtien *li fék rivé*, « il vient d'arriver », provenant de *il fait qu'arriver*.

Une même phrase dans différents créoles à base française

Je ne sais pas où il est

M'pa kome (ki) koté li yé (haïtien)

Moin pa sav ola i yé (guadeloupéen)

Mi koné pas ousa i lé (réunionnais)

Mo pa koné kot li été (mauricien)

Législation sur la langue en France

En France, on légifère beaucoup en matière de langue, en particulier depuis l'édit de Villers-Cotterêts (1539), qui imposa l'utilisation du français dans les actes officiels, et encore plus depuis la création de l'Académie française (1635). Le 20^e siècle a vu une accélération du rythme des promulgations de lois, dont nous prendrons les exemples concernant les langues régionales, l'orthographe, la féminisation des noms et la lutte contre l'anglais.

Institutions

La France se signale par le nombre important d'organismes s'occupant de la langue, ayant à peu près tous comme objectif la « défense » du français : on peut l'évaluer à plusieurs centaines. En 1937, création d'un Office de la langue française (présidents Ferdinand Brunot et Paul Valéry), qui se prolonge en 1957 d'un Office du vocabulaire français. En 1966, les pouvoirs publics instaurent un Haut Comité de la langue française, remplacé en 1983 par trois organismes à vocation internationale : le Commissariat général de la langue française (qui devient Délégation générale à la langue française en 1989, à quoi est ajouté en 2001 « et aux langues de France »), le Comité consultatif de la langue française (Conseil supérieur de la langue française depuis 1989) et le Haut Conseil de la francophonie.

Le plus ancien de ces organismes est l'Académie française (créée en 1635), qui regroupe quarante écrivains n'ayant d'autre compétence en matière de langue que la pratique de l'écriture (depuis cent trente ans, seuls deux linguistes y ont siégé : Émile Littré et Gaston Paris). Son activité consiste à établir un dictionnaire (1^{re} édition en 1694, 9^e édition en 2001) et une grammaire, dont une seule édition a vu le jour en 1932, et qui s'est révélée un retentissant échec scientifique. Se présentant comme « gardienne de la langue », l'Académie se signale en général par ses positions immobilistes.

Statut des langues régionales

La loi Deixonne, de 1951, concerne les langues régionales, que la politique linguistique menée depuis au moins la Révolution visait à éliminer. Les débuts de la scolarisation n'ont rien modifié

(ainsi, la pratique du « symbole » a perduré au moins jusqu'au milieu du 20^e siècle : il s'agissait de punir un élève surpris à parler sa langue native).

La loi Deixonne autorise l'enseignement des langues régionales à raison d'une heure par semaine, sur la base du volontariat. Elle ne concerne pourtant pas celle des langues régionales qui est pratiquée par la majeure partie de ses locuteurs potentiels, le créole. Cependant, la création d'un CAPES de créole a été décidée en 2001.

Aujourd'hui, la politique de la France en matière de langues régionales semble sur le point de changer : signature de la Charte européenne des langues minoritaires et régionales, transformation de la Délégation générale à la langue française en Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)...

La lutte contre le sexisme dans la langue

Une Commission de féminisation des noms de métier s'est réunie en 1984, dont le travail aboutit à une circulaire ministérielle en 1986, malgré l'opposition de l'Académie française. On a vu en cette occasion que les propositions françaises étaient plus timorées que celles de l'Office de la langue française du Québec, de la Communauté française de Belgique, et des Suisses. Les consignes, du reste, n'ont guère été suivies jusqu'en 1997.

Un exemple de politique linguistique : la féminisation des noms d'agent

« L'usage est maître de la langue », dit-on souvent. Est-il pour autant impossible d'infléchir l'usage de la langue par les locuteurs de façon concertée, volontariste, en suivant ce qu'on appelle une *politique linguistique* ?

Les locuteurs du français ont eu l'occasion de mettre l'action volontariste sur la langue à l'épreuve des faits à propos de la revendication féministe, surgie dans les années 1970, de la féminisation des noms d'agent.

La question étant beaucoup plus politique que grammaticale (à de très rares exceptions près, tous les féminins sont possibles en français), elle a été résolue par les instances gouvernementales dans les différents pays de la francophonie à des dates différentes et de façon variable.

Les pays francophones autres que la France (Canada, Suisse,

Belgique) ont eu des politiques plus hardies et rapidement suivies d'effet. La France, après l'échec de la Commission Roudy dans les années 1980, et le recul des années 1990, a progressé très rapidement avec le retour de la gauche au pouvoir en juin 1997.

En quelques jours tout était dit, avec le gouvernement Jospin. Les femmes du gouvernement seraient désormais nommées *Madame la Ministre*, de même que toutes les titulaires de fonctions prestigieuses, longtemps réservées aux hommes ou à des femmes alibis, et nommées au masculin.

Mais la question est aussi idéologique et concerne l'opinion publique. La presse a fait bon accueil à l'innovation, sauf du côté de la droite. Le public s'est souvent passionné pour le débat, la *question de la langue* occupant une place importante en France. Ses adversaires ont taxé le nouvel usage de « politiquement correct ». Les caricatures n'ont pas manqué dans la presse.

L'Académie française a fait longtemps obstruction, se réfugiant derrière la notion de *masculin générique*. Or, si le genre masculin est effectivement non marqué dans des énoncés à référent non spécifié, dès qu'il s'agit de personnes identifiables, on doit marquer la différence. On peut par exemple parler de la fonction de *directeur de cabinet*, mais si le poste est occupé par Madame X, elle est *directrice* du cabinet du ministre Z.

Aucun parent n'aurait l'idée de dire : « Ma fille est le meilleur élève de sa classe » pour bien marquer que la classe est mixte. C'est l'individu qui prime dans cet énoncé.

La féminisation à outrance trouve précisément ses limites dans l'énoncé générique. Il semble difficile en effet de manier des syntagmes coordonnés, suivis de reprises par l'expression composée *il ou elle*. Une affiche ainsi rédigée :

Les étudiants et étudiantes nouvellement inscrit(e)s sont prié(e)s de se présenter à la scolarité où ils et elles recevront leur carte d'étudiant ou d'étudiante

paraît difficilement acceptable (bien que cette pratique soit préconisée en Suisse romande). Le rôle social d'étudiant à notre époque est bien évidemment mixte. Personne ne penserait qu'un énoncé générique masculin ne concernerait que les garçons.

(M.Y.)

CIRCULAIRE DU 6 MARS 1986 RELATIVE À LA FÉMINISATION DES NOMS
DE MÉTIER, FONCTION, GRADE OU TITRE

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État

Voilà plus de dix ans, le 11 mars 1986, mon prédécesseur, Laurent Fabius, adressait aux membres du Gouvernement une circulaire prescrivant la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans

les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'État.

Cette circulaire n'a jamais été abrogée mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel Gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos mœurs.

Pour accélérer l'évolution en cours, j'ai demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones, fera le point sur l'état de la question. La commission pourra s'appuyer notamment sur les travaux accomplis en 1984 et 1985 par la commission pour la féminisation des noms de métier et de fonction. Son étude devra m'être remise dans le courant du second semestre 1998.

En liaison avec ces travaux, l'Institut national de la langue française se propose d'établir un guide pour les usagers. Ce guide, qui recensera les termes utilisés dans les pays francophones et contiendra des recommandations concernant les formes féminines les mieux adaptées à nos usages, fera l'objet d'une large diffusion.

Dès maintenant et sans attendre le résultat des travaux de la commission générale de terminologie et de néologie, il convient de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, *la secrétaire générale*, *la directrice*, *la conseillère*). Je vous invite à diffuser cette pratique dans les services placés sous votre autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à votre signature.

Lionel Jospin

La lutte contre les anglicismes

Elle agit surtout à l'égard des néologismes, et elle s'est matérialisée dans la loi Toubon de 1994, qui propose des équivalents officiels à un certain nombre de mots venus de l'anglais. Si quelques-uns se sont imposés auprès du grand public (*baladeur* en face de *walkman*, *logiciel* devant *software*), ce n'est pas le cas de la majorité (*doc* pour *CD-ROM*, *bouteur* pour *bulldozer*).

La francophonie dans le monde

L'histoire du terme *francophonie* s'ouvre en 1880, quand le géographe Onésime Reclus en fait un mode de classification des populations (« parler la même langue »). Mais il ne prend de signi-

fication politique et culturelle que lors de son renouveau des années 1960, à l'initiative de trois dirigeants francophones du tiers monde, Habib Bourguiba (Tunisie), Léopold Senghor (Sénégal) et Norodom Sihanouk (Cambodge).

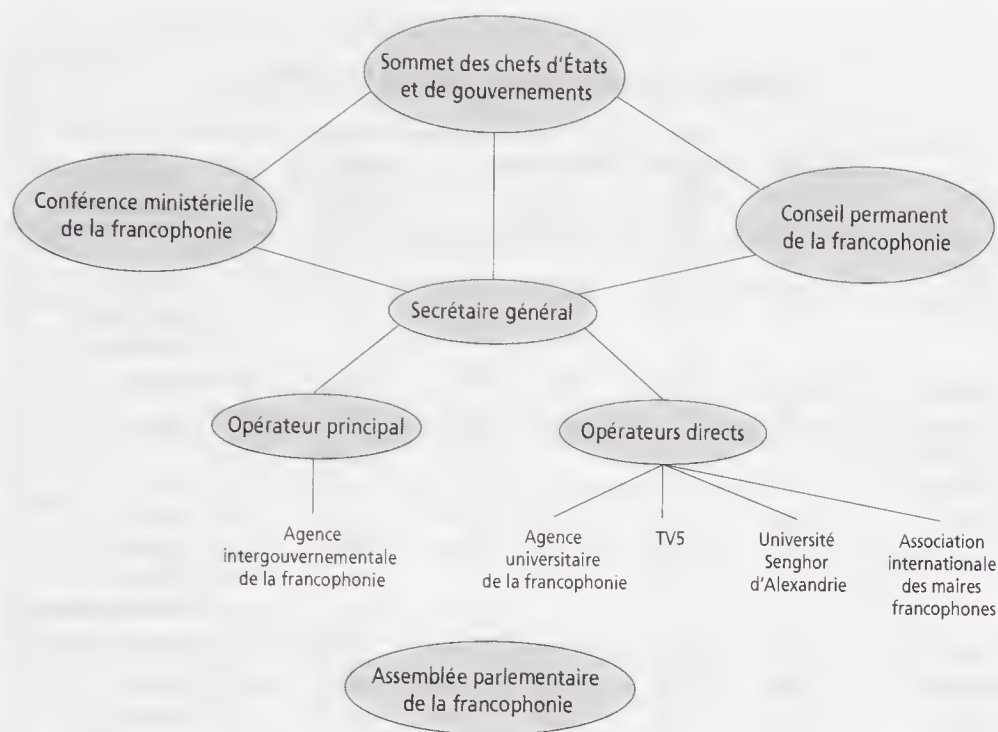
Certains pays adhèrent à certaines organisations de la francophonie, qui ne se trouvent liés au français que par de brefs épisodes historiques (Égypte, Vietnam, Cambodge, Laos, Liban, Haïti), par de purs intérêts de voisinage géopolitique (Bulgarie, Guinée-Bissau, Sainte-Lucie, Dominique, São Tomé et Príncipe), ou même seulement par des solidarités de langue romane (Roumanie, Moldavie).

À côté des interprétations idéalistes que donnent volontiers les responsables de ces institutions (communauté de pensée ou de culture liée à la communauté de langue), on peut supposer que la francophonie est conçue par beaucoup comme un espace politique non aligné.

C'est vers la fin du 19^e siècle que sont créées les premières associations pour diffuser le français à l'étranger, indice évident qu'il est désormais nécessaire de relayer la diffusion naturelle. La plus ancienne est l'Alliance française, créée en 1883, avec des objectifs d'enseignement.

Les institutions de la francophonie sont nombreuses depuis que le statut international du français est fragilisé, à différents niveaux (de celui des gouvernements aux associations et aux institutions privées). La plus importante est le Sommet des chefs d'États et de gouvernements, qui se réunit tous les deux ans depuis 1986. Les rencontres se sont tenues successivement à Versailles, Québec, Dakar, Paris, Maurice (où la désignation de « pays ayant en commun l'usage du français » a été remplacée par « ayant le français en partage »), Cotonou, Hanoï, Moncton, et Beyrouth en 2002.

Les délégations sont au niveau des gouvernements, avec, à la fin 2002, 51 membres : Albanie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Québec, Cap-Vert, Centrafrique, Communauté française de Belgique, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse,



Organigramme de la structure de la francophonie

Source : <http://www.francophonie.org/accueil/francophonie/structure>

Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam ; et 5 observateurs (Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovénie).

L'Agence intergouvernementale de la francophonie (ex-ACCT, Agence de coopération culturelle et technique), créée en 1969 et dont font partie la plupart des pays qui participent aux Sommets, agit dans les domaines éducatif et culturel, et pour le développement des outils informatiques.

Le français est l'une des six langues officielles de l'ONU, dont il est de plus l'une des « langues de travail », statut qu'il partage avec l'anglais ; les autres langues officielles sont le russe, le chinois, l'espagnol et l'arabe.

L'AUFELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) gère la coopération universitaire ; il existe aussi des associations réunissant les maires, les journalistes, les sociologues... de langue française, qui travaillent au niveau de leurs domaines respectifs, et cherchent surtout à favoriser la collaboration Nord-Sud.

Le Réseau international de néologie et de terminologie coordonne les travaux des différentes commissions nationales. Le

Nombre de francophones dans le monde

<i>Pays</i>	<i>Population (1995-1996) en milliers</i>	<i>Projection 2025 en milliers</i>	<i>Francophones réels en milliers</i>	<i>%</i>	<i>Francophones occasionnels en milliers</i>	<i>%</i>	<i>Langues officielles et administratives</i>
Europe							
Belgique	10 170	10 400	4 570	45	3 245	32	français, néerlandais, (allemand)
Bulgarie	8 612	8 765	300	3,5	2 100	25	bulgare
[Communauté française de Belgique	4 500		4 320	96			français]
France	58 493	61 245	57 320	98	290	0,5	français
Luxembourg	415	440	330	80	35	9	français, allemand luxembourgeois
Moldavie	4 463	5 130	110	2,5	420	9,5	roumain, russe
Roumanie	22 700	22 735	1 040	4,6	4 080	18	roumain
Suisse	7 224	7 785	1 440	20	2 165	30	français, allemand, italien, romanche
Val-d'Aoste	120		24	20	65	55	italien, français
Total	112 197	116 500	65 134		12 400		
Amérique du Nord							
Canada	29 800	38 265	7 450	25	3 570	12	français, anglais
[Nouveau- Brunswick	761,5		260	34,5	110	15	français, anglais]
[Québec	7 370		6 115	83	552	7,5	français]
Saint-Pierre- et-Miquelon	6,8		6,8	100			français
États-Unis	265 800	280 100	1 988	0,75	3 180	1,2	anglais
[Louisiane	4 500		270	6	200	4,5	anglais, français]
[Nouvelle- Angleterre	12 000		180	1,5	300	2,5	anglais]
Total	295 606,8	318 365	9 444,8		6 750		
Caraïbes, Amérique centrale et du Sud							
Dominique	87	120	1	1,1	4	5	français (créole)
Guadeloupe	418	430	330	80	60	15	français (créole)
Guyane	120	160	85	73	20	20	français (créole)
Haïti	7 148	13 128	640	9	640	9	anglais (créole)
Martinique	380	400	310	82	55	15	français (créole)
Sainte-Lucie	164	192	2	1,4	8	5	français (créole)
Total	8 317	14 430	1 368		787		

Maghreb							
Algérie	29 306	42 100	8 790	30	8200	28	arabe
Maroc	29 116	40 650	5 240	18	7 275	25	arabe, français
Mauritanie	2 329	4 440	135	6	160	7	arabe, français
Tunisie	9 019	13 290	2 610	29	3 605	40	arabe, français
Total	69 770	100 480	16 775		19 240		
Proche-Orient							
Égypte	61 000	97 300	24 400	40	2 440	4	arabe
Liban	3 500	4 420	840	24	910	26	arabe, français
[Israël	5 800	7 000	635	11	750	13	hébreu]
Total	70 300	108 720	25 875		4100		
Asie							
Cambodge	10 610	13 680	50	0,5	230	2,5	cambodgien
Laos	4 882	9 680	10	0,2	100	22	laotien
Vietnam	75 545	118 150	450	0,6	1 800	2,4	vietnamien
Total	91 037	141 510	510		2130		
Afrique subsaharienne							
Bénin	5 573	12 250	660	12	1 280	23	français
Burkina Faso	10 382	21 650	725	7	1 555	15	français
Burundi	6 400	13 490	190	3	640	10	kirundi, français
Cameroun	13 233	29 170	2 380	18	2 650	20	français, anglais
Cap-Vert	444	735	1,3	0,3	11	2,5	portugais
Centrafrique	3 400	6 360	170	5	440	13	français
Congo	2 590	5 675	930	36	770	30	
Rép. dém. du Congo (ex-Zaïre)	43 901	104 640	4 126,3	10	6 576	15	français
Côte d'Ivoire	14 253	36 815	4 275	30	4 410	31	français
Djibouti	520	1 055	35	7	120	24	français, arabe
Gabon	1 380	2 695	410	30	410	30	français
Guinée	7 807	15 090	390	5	780	10	français
Guinée-Bissau	1 105	1 975	2,2	0,2	25	2,5	portugais
Guinée-Équatoriale	497	795	0,4	0,1	4	1	espagnol
Mali	10 878	24 575	1 085	10	1 195	11	français
Niger	9 151	22 385	640	7	1 370	15	français
Rwanda	8 582	15 795	250	3	420	5	kinyarwanda, français, anglais
São Tomé et Príncipe	129	300	0,2	0,2	5	4	portugais
Sénégal	8 448	16 895	840	10	1 680	20	français
Tchad	6 447	12 905	190	3	1 930	30	français
Togo	4 400	9 375	880	20	1 320	30	français
Total	159 520	354 625	19 927,8		14 439		

Océan indien							
Comores	630	1 650	75	12	170	27	français, arabe comorien
Madagascar	14 800	34 420	1 330	9	1 920	13	malgache, français
Maurice	1 120	1 480	290	26	610	55	anglais
Mayotte	110	180	55	51	30	30	français
Réunion	660	890	525	80	95	15	français
Seychelles	74	95	5,5	8	15	23	créole, anglais, français
Total	16 764	37 065	2 280,5		2 840		
Océanie							
Nlle-Calédonie	184	220	150	80	18	10	français
Polynésie française	210	250	165	80	20	10	français
Vanuatu	191	334	55	31	19	10	français, anglais
Wallis-et-Futuna	16	17	12	75	2	15	français
Total	601	821	382		59		
Total général	824 112,8	1 192 416	141 697,1		62 745		
Notes : 1. Les projections pour 2025 commencent à être revues à la baisse par les démographes en particulier pour l'Afrique. 2. Il est difficile de donner des chiffres exacts pour le Rwanda et le Burundi en raison des déplacements de population et de la guerre. 3. L'Algérie figure dans ce tableau en raison du grand nombre de locuteurs francophones et de ses liens avec la France et le Maghreb. 4. En Israël, les francophones sont assez nombreux. Israël demande depuis plusieurs années à entrer dans la francophonie. 5. On pourrait ajouter environ 6 millions de francophones réels et 20 millions d'occasionnels répartis à travers le monde hors des pays francophones. 6. Les langues entre parenthèses (ex. : créole) sont des langues courantes mais non officielles. Les crochets des noms propres (ex. : Québec) correspondent à des populations déjà prises en compte. Source : <i>L'Année francophone internationale</i> , citée par Michel Tétu. 1997. <i>Qu'est-ce que la francophonie ?</i> Paris : Hachette-Édifef.							

Réseau de télévision supranational (TV5) diffuse des bouquets de programmes en français.

Place du français parmi les langues du monde

Il est difficile d'évaluer le nombre des francophones dans le monde. Quand certains donnent pour chiffre « 500 millions de francophones », ils font tout simplement l'addition du nombre d'habitants des pays dits francophones. Mais on a vu que, dans beaucoup d'entre eux, le nombre de francophones réels atteint au mieux 10 % (compte tenu de la difficulté de décider ce qu'est un « francophone réel »). Une fourchette de 90 à 110 millions est donc

plus raisonnable, 70 millions l'ayant pour langue maternelle, et entre 20 et 40 millions comme langue seconde.

En nombre de locuteurs l'ayant pour langue première, ce chiffre place le français au 11^e rang des langues du monde (après le chinois, l'anglais, le russe, l'espagnol, le hindi, le portugais, l'allemand, le japonais, le bengali et l'arabe). Mais ce classement purement quantitatif doit être réévalué, au vu des facteurs suivants :

- Le nombre de pays lui accordant un statut autre que de langue étrangère est élevé (sur tous les continents, mais avec une faiblesse en Asie); ceci distingue cependant le français du portugais et de l'espagnol, mieux placés en chiffres, mais présents seulement sur trois continents; 49 États ou régions étaient représentés au huitième Sommet de Moncton en 1999; 28 pays l'ont pour langue officielle.

- Le nombre d'élèves l'étudiant au titre de langue étrangère est élevé (9 millions dans l'Union européenne, contre 18 pour l'anglais, mais la langue qui vient juste derrière, l'allemand, est à 3 millions); ces résultats sont cependant en régression, notamment aux États-Unis, où le français est devancé par l'espagnol, et en Europe du Sud et de l'Est, où il est de plus en plus supplanté par l'enseignement du seul anglais.

- Le français est utilisé, parmi d'autres langues, dans la plupart des grands organismes internationaux, comme l'ONU, l'UNESCO, l'OMS...

D'autres facteurs sont moins favorables à son statut :

- L'espace francophone est économiquement et politiquement disparate : à côté de pays du Nord parmi les plus riches (France, Belgique, Suisse, Canada), la plupart des pays concernés ont parmi les PNB les plus bas au monde, et des situations d'enseignement souvent catastrophiques.

- Les communautés hors la France métropolitaine ont un nombre de locuteurs très disproportionné par rapport à la France (la communauté québécoise, donnée comme la deuxième, est à peu près dix fois plus petite que la française).

- La place du français dans les instances européennes, encore assez favorable, ne pourra que régresser avec les prévisibles adhésions de pays du Nord et de l'Est, où la vitalité du français est faible.

- Les échanges internationaux commerciaux ou scientifiques

se font de plus en plus exclusivement en anglais, mouvement qui ne peut que s'accroître en des temps de globalisation.

- Dans beaucoup de pays, surtout africains, le français est encore souvent senti comme langue des élites, des possédants et de l'ancienne puissance colonisatrice.

En tant que langue de statut international, le français se situe très loin derrière l'anglais, fort de 350 millions de locuteurs natifs, dont la présence est effective sur les cinq continents, dont le caractère pluricentrique est incontestable, qui est langue officielle de 50 pays, et qui est partout en progression comme langue seconde et étrangère. Il est pourtant la seule langue à pouvoir prétendre à un statut d'ordre comparable.

Quel avenir probable pour le français ?

Il n'y a aucune raison de penser que le français soit menacé de disparition, ou d'anglicisation à outrance en France ou en Europe limitrophe ; sans doute non plus au Québec, même si sa persistance à long terme est moins assurée dans le reste de l'Amérique du Nord.

En revanche, son statut en tant que langue internationale est en rapide perte de vitesse : il y a beaucoup de situations où il est en difficulté, peu où il semble stable ou en progression.

Son avenir dépendra de facteurs politiques et économiques dont il est pour le moment difficile de mesurer l'orientation et l'importance. On peut en citer au moins deux :

- La volonté (en Europe et dans le monde) d'éviter un tendanciel monolinguisme en anglais.

- L'évolution du continent africain. Certes, 17 des 49 membres de l'Organisation de l'unité africaine ont le français comme langue officielle, mais cette adhésion au français, reposant sur l'histoire (sur une histoire à la fois récente et controversée, puisque liée au colonialisme), demeure fragile et sans doute pas irréversible, comme est plus que fragile la santé économique et politique de la plupart de ces pays où la situation du français ne fait que se dégrader (en parallèle à la paupérisation et à la dégradation de l'enseignement).

POUR EN SAVOIR PLUS

- BERNET, Charles, et P. RÉZEAU. 1989. *Dictionnaire du français parlé*. Paris : Éditions du Seuil.
- CALVET, Louis-Jean. 1994. *L'Argot*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- CARTON, Fernand, M. ROSSI, D. AUTESSERRE et P. LÉON. 1983. *Les Accents des Français*. Paris : Hachette.
- CERQUIGLINI, Bernard. 1999. *Les Langues de la France*. Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la ministre de la Culture et de la Communication.
- CHAUDENSON, Robert. 1995. *Les Créoles*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- (sous la dir. de). 2001. *L'Europe parlera-t-elle anglais demain ?* Paris : L'Harmattan.
- CHERVEL, André. 1977. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français... Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Payot. [Rééd. 1981, sous le titre *Histoire de la grammaire scolaire*, Petite Bibliothèque Payot.]
- DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE. <http://www.culture.fr/culture/dglflf>
- DENIAU, Xavier. 1995 (3^e éd.). *La Francophonie*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- DÉSIRAT, Claude, et T. HORDÉ. 1976. *La Langue française au 20^e siècle*. Paris : Bordas.
- ELOY, Jean-Michel (sous la dir. de). 1995. *La Qualité de la langue ? Le cas du français*. Paris : Champion.
- GADET, Françoise. 1992. *Le français populaire*. Paris : Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- 1997 (2^e éd.). *Le français ordinaire*. Paris : Armand Colin.
- 1999. « La langue française au xx^e siècle. L'émergence de l'oral ». In Jacques CHAURAND (sous la dir. de). *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Éditions du Seuil, p. 581-671.
- GOUDAILLIER, Jean-Pierre. 1997 (3^e éd. 2001). *Comment tu tchatches : Dictionnaire contemporain des cités*. Paris : Maisonneuve & Larose.
- GUEUNIER, Nicole, É. GENOUVRIER et A. KHOMSI. 1978. *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*. Paris : Champion.
- HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE. *État de la francophonie dans le monde*. Paris : La Documentation française [paraît tous les deux ans].
- KLINKENBERG, Jean-Marie. 1999. « La francophonie septentrionale ». In Jacques CHAURAND (sous la dir. de). *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Éditions du Seuil, p. 505-543.
- 2001. *La Langue et le citoyen*. Paris : Puf.
- LAFAGE, Suzanne. 1993. « La Côte d'Ivoire : une appropriation nationale du français ? ». In Didier de ROBILLARD et M. BENIAMINO (sous la dir. de). *Le français dans l'espace francophone*. Paris : Champion.
- LEEMAN-BOUX, Danielle. 1994. *Les Fautes de français existent-elles ?* Paris : Éditions du Seuil.

- LODGE, R. Anthony. 1997. *Le français : Histoire d'un dialecte devenu langue*. Paris : Fayard.
- MOREAU, Marie-Louise (sous la dir. de). 1997. *Sociolinguistique : Concepts de base*. Sprimont : Mardaga.
- MOUGEON, Françoise. 1995. *Quel français parler ? Initiation au français parlé au Canada et en France*. Toronto : Éditions du Gref, Centre universitaire Glendon, Université York.
- PÖLL, Bernhard. 2001. *Francophonies périphériques : Histoire, statut et profil des principales variétés du français hors de France*. Paris : L'Harmattan.
- Rapport POIGNANT. 1998. *Langues et cultures régionales*, Paris : La Documentation française.
- ROBILLARD, Didier de, et M. BENIAMINO. 1993 et 1996. *Le français dans l'espace francophone : Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*. Paris : Champion.
- ROSSILLON, Philippe. 1995. *Atlas de la langue française*. Paris : Bordas.
- SEGUIN, Boris, et F. TEILLARD. 1996. *Les Céfrans parlent aux Français*. Paris : Calmann-Lévy.
- SIBILLE, Jean. 2000. *Les Langues régionales*. Paris : Flammarion, coll. « Dominos ».
- TÉTU, Michel. 1997. *Qu'est-ce que la francophonie ?* Paris : Hachette-Édicef.
- TUAILLON, Gaston. 1983. *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français*. Université des langues et lettres de Grenoble, Centre de dialectologie.
- VERMÈS, Geneviève, et Josiane BOUTET. 1987. *France, pays multilingue : Pratiques des langues en France*. Paris : L'Harmattan.
- WALTER, Henriette. 1988. *Le français dans tous les sens*. Paris : Laffont.